



universität
wien

DIPLOMARBEIT

Titel der Diplomarbeit

Histoire et roman: La Princesse de Clèves

Verfasserin

Barbara Visy

angestrebter akademischer Grad

Magistra der Philosophie (Mag.phil.)

Wien, Juni 2011

Studienkennzahl lt. Studienblatt:

A 236 346

Studienrichtung lt. Studienblatt:

Romanistik Französisch

Betreuerin

O. Univ.-Prof. Mag. Dr. Birgit Wagner

Table des matières

Introduction	1
1 Histoire.....	6
1.1 Étymologie du terme histoire	6
1.2 Historiographie	8
1.2.1 Le discours narratif et la présentation de l'histoire.....	8
2 La France au XVI^e siècle	13
2.1 Royaume, royauté, monarchie de droit divin	13
2.2 La société	13
2.2.1 Statut des femmes	14
2.2.2 La présence du roi.....	15
2.3 Situation intérieure.....	16
2.4 Politique extérieure	17
2.5 Religion.....	18
2.5.1 Opposition catholicisme - protestantisme au XVI ^e siècle	18
2.5.2 Jésuites et Jansénistes (XVII ^e siècle)	19
3 La cour	21
3.1 Le noyau de la cour	21
3.2 La maison du roi – une cour nomade.....	22
3.3 Mécanique de la cour.....	24
3.4 Rituels et cérémoniel.....	25
3.5 Changements de la cour	27
3.6 Fonctions de la cour.....	29
3.6.1 Le premier foyer littéraire	29
3.6.2 Fêtes et divertissements.....	31
3.6.3 Tournois.....	32
3.7 La galanterie, la cour galante	34

3.8 Les femmes à la cour	36
3.9 Intrigues et cabales à la cour.....	38
3.10 La cour et la ville	40
3.10.1 Les salons.....	41
4 Madame de La Fayette, ses œuvres, ses collaborateurs	42
4.1 Écrire et être femme	44
4.2 Discussion morale au XVII ^e siècle, la position de Madame de La Fayette.....	46
5 La Princesse de Clèves	48
5.1 Toile de fond – la cour.....	48
5.2 Le choix de l'Histoire	48
5.3 Les sources historiques, historiens	50
5.4 Chronologie des événements politiques.....	52
5.5 Analyse du texte	54
5.5.1 Le titre.....	54
5.5.2 La cour d'Henri II.....	56
5.5.3 Cabales et intrigues	58
5.5.4 Une cour divisée.....	59
5.5.5 Fêtes et divertissements.....	60
5.5.6 La cour et la retraite	61
5.5.7 Les personnages	63
6 Histoire et roman : une question de vraisemblance	75
6.1 Un récit classique.....	75
6.1.1 Vraisemblance et vérité	75
6.2 Des mémoires ?.....	78
 Conclusion	 80
 Annexe	 83
 Bibliographie	 84

Introduction

La Princesse de Clèves, le grand roman de la littérature française classique, celle du siècle de Louis XIV, a dès sa publication en mars 1678 suscité des réactions diverses. L'ouvrage de Madame de La Fayette¹ fut sans aucun doute un grand succès, mais a été accueilli diversement par le lectorat dans cette seconde moitié du XVII^e siècle. Le comportement de l'héroïne dont l'œuvre porte le nom, l'aveu de ses sentiments pour un autre homme que fait la jeune princesse à son époux, l'appel à son aide pour repousser cette passion ont surpris, bouleversé et même choqué les consciences des contemporains.

Ces dernières années, donc plus que trois cent ans après son apparition, ce roman émeut tout autant les esprits. Ce fut en 2006 (encore en tant que ministre) et à deux reprises en 2008 que le président de la République française n'hésitait pas à s'en prendre à *La Princesse de Clèves*². Ses propos tenus sur l'inutilité, sur le manque de rentabilité de la lecture de *La Princesse de Clèves* ont déclenché une chaîne de réactions qui sont la preuve du pouvoir massif - toujours inhérent à cette œuvre - de provoquer encore aujourd'hui des débats idéologiques. Ces commentaires ont été repris et discutés par le lectorat, les enseignants, étudiants, chercheurs. L'œuvre de Mme de La Fayette est devenue une ligne de front.³ Des lecteurs et lettrés de tout genre se sont mis à veiller sur cette œuvre de littérature. Il y a eu une lecture de marathon devant le Panthéon le 16 février 2009⁴ et de diverses

¹ Suite à l'orthographe de l'époque moderne, Madame de La Fayette est parfois appelée Mme de Lafayette, mais nous avons préféré conserver le nom tel qu'il existait au XVII^e siècle.

² http://www.dailymotion.com/video/x68n3c_nicolas-sarkozy-s-en-prend-a-la-pri_news [2011-03-15]

³ v. l'interview avec Marie Darrieussecq dans *La Princesse de Clèves*, Flammarion, Paris 2009, p. VIII

⁴ http://marianne2.fr/Sarkozy-va-en-bouffer-de-la-Princesse-de-Cleves_a175240.html [2011-03-15]

manifestations des partisans de *La Princesse de Clèves*. Une véritable renaissance de ce roman s'est produite. Chez *Flammarion*, maison d'édition, les ventes de l'ouvrage « *ont grimpé en 2009 et continuent leur ascension* »⁵. En février 2009 le quotidien *Le Monde* a commenté le développement des activités en faveur de *La princesse de Clèves* et l'a placé dans un contexte de discussion plus complexe sur la valeur matérielle de la culture en soi, article qui était intitulé : « *Sarkozy, l'homme qui sauva la princesse de Clèves* »⁶

Voilà l'actualité de la discussion qui a contribué à revaloriser la présence de ce roman à l'heure actuelle. Sans vouloir le commenter, l'essentiel à en retenir est qu'on n'a pas à chercher à rendre utile et rentable une œuvre de littérature.

Plus que trois siècles après la première impression de cet ouvrage l'esprit et les mœurs de ce temps, l'aventure de la jeune princesse diffèrent bien évidemment grandement de nos préoccupations actuelles et nous semblent être trop lointains. C'est pourquoi il est d'autant plus important de voir cet ouvrage dans les contextes historique, social et culturel du temps de son apparition mais également du temps dans lequel l'action du roman est située. On ne sera pas en mesure de se familiariser avec le développement psychologique de la jeune héroïne du roman si on n'est pas suffisamment au courant du contexte historique et social. Le roman ne se laisse pas réduire à des données anthropologiques, il faut bien comprendre l'entourage social et culturel dans lequel est apparu cet ouvrage pour en dégager le génie.⁷

Loin de vouloir mener une discussion sur le genre de cette œuvre de Mme de La Fayette, que l'auteur elle-même a catégorisée comme *mémoires*, que les contemporains classaient comme *nouvelle galante* (Fontenelle⁸, qui se contentait le plus souvent de le nommer *ouvrage*), on va saisir le terme

⁵ http://www.lemonde.fr/cinema/article/2011/03/29/et-nicolas-sarkozy-fit-la-fortune-du-roman-de-mme-de-la-fayette_1500132_3476.html [2011-04-20]

⁶ <http://punctum.blog.lemonde.fr/2009/02/14/lhomme-qui-sauva-la-princesse-de-cleves/> [2011-04-20]

⁷ v. Florence Chapiro, *Étude sur la Princesse de Clèves, Mme de La Fayette*, Paris, 2009, pp. 5ff

⁸ Bernard Le Bouyer de Fontenelle, mathématicien, philosophe, écrivain, Académicien, 1657-1757

histoire utilisé par Valincour⁹ « ce qui le conduit à appeler le narrateur *historien* ; s'il recourt à celui de *roman*, c'est soit dans un sens très général qui s'applique à toute fiction narrative, soit pour le restreindre aux 'grands romans' de La Calprenède et de Mlle de Scudéry, dont *La Princesse de Clèves* lui apparaît manifestement différente. »¹⁰

Une *histoire* écrite par un *historien*, cette idée soulève la question qui va être posée dans ce mémoire de maîtrise. On va essayer de voir la place que détient l'*histoire* dans *La Princesse de Clèves* et le rôle de Mme de La Fayette en tant qu'historienne. L'auteur a souligné le fait que son récit était des *mémoires* : « Il n'y a rien de romanesque et de grimpé ; aussi n'est-ce pas un roman, c'est proprement des *mémoires* ; [...] »¹¹ Les critiques se sont souvent demandés pourquoi Mme de La Fayette avait insisté à sous-titrer *La Princesse de Clèves* '*mémoires*'. Le contenu historique, l'histoire de la cour, « la parfaite imitation du monde le la cour et de la manière dont on y vit »¹² justifiaient-ils cette classification?

Nous référant à cette qualité d'*historienne* on essayera de donner dans une première partie de ce travail une esquisse de la conception des termes *histoire* et *historiographie* tels qu'on les comprenait au temps de l'écrivaine.

En effet, les premières pages de *La Princesse de Clèves* sont comme une barrière de données historiques qu'on a du mal à franchir. Infinis sont le nombre de noms propres, de liens de parenté, de mariages, d'alliances politiques, les intrigues et les rivalités des courtisans. Le début de l'œuvre est d'une intensité singulière dès la première ligne, ce qui représente non seulement un défi pour le lecteur moderne mais ce qui a aussi suscité des réserves de la part des contemporains de Mme de La Fayette : à Fontenelle déplaisait le grand tableau historique qui prélude l'action ou bien Valincour

⁹ Jean-Baptiste Henri du Troussel, sieur de Valincour, homme de lettres français, 1653-1730

¹⁰ Jean Mesnard, Présentation dans Mme de Lafayette, *La Princesse de Clèves*, Flammarion, Paris, 2009, p. 9

¹¹ Citation de Mme de La Fayette dans Alain Niderst, *La Princesse de Clèves de Mme de Lafayette*, Paris, 1977, pp. 65-66

¹² Citation de Mme de La Fayette dans Henriette Levillain, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, Paris, 1995, p. 39

n'appréciait pas non plus la toile de fond historique qui s'étale au commencement de l'ouvrage.¹³

L'action est censée se dérouler à la cour des derniers rois de la dynastie des Valois au milieu du XVI^e siècle, la cour évoquée par Mme de La Fayette, par contre, emprunte un grand nombre de traits de la cour de Louis XIV, que l'auteur connaissait très bien. Être familier avec les traits de la monarchie française des XVI^e et XVII^e siècles, avec la royauté de droit divin, ainsi qu'avec les principes sur lesquels sont fondées la société d'ordres et tout spécialement la société de cour nous paraît indispensable pour mieux pouvoir apprécier le cadre historique de ce roman. Il sera donc dans une deuxième partie du mémoire question de donner une idée des changements entre le règne d'Henri II et de celui du Roi-Soleil, marqués par les guerres de religion, le changement de dynastie qui ont mené aux modifications du rôle de la cour.

Cette vue d'ensemble du contexte historique, social, philosophique et religieux liée à des données biographiques de Mme de La Fayette devrait permettre de repérer ces informations dans le roman. L'authenticité des dates, des faits, des événements et des noms sera soumise à une évaluation afin de pouvoir entrevoir où *l'histoire* et la fiction s'affrontent ou bien se complètent dans ce roman. On sera en mesure de répondre à la question si l'auteur satisfait les exigences de crédibilité et le droit du lecteur à une authenticité ¹⁴ au sens historique.

Parmi les sources bibliographiques que j'ai consultées lors de la préparation de ce mémoire, j'aimerais tout d'abord nommer l'œuvre de Jean Carpentier et François Lebrun, *Histoire de France*, qui offre une parfaite vue d'ensemble de l'histoire nationale de la France. *L'absolutisme en France* de Fanny Cosandey et Robert Descimon a fourni les informations portant sur la société, les institutions et la conception de l'absolutisme en France. *Royauté Renaissance et Reforme* de Janine Garrison m'a permis de trouver des détails de l'histoire

¹³ v. Alain Niderst, *La Princesse de Clèves de Mme de La Fayette*, Paris, 1977, pp. 59-61,

¹⁴ v. Henriette Levillain, *La Princesse de Clèves de Mme de La Fayette*, Paris, 1995, p. 41

de la France des Valois dans la première partie du XVI^e siècle. Les deux ouvrages de référence consacrés à l'institution de la cour sont avant tout *La Cour de France* de Jean-François Solnon qui montre avec acribie les forces et les faiblesses de cette institution et *La société de cour* de Norbert Elias qui met l'accent sur les acteurs de l'entourage des rois.

Parmi les ouvrages innombrables portant sur le roman *La Princesse de Clèves* j'aimerais mentionner le commentaire d'Henriette Levillain *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette* et *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette* d'Alain Niderst. Il donne non seulement un aperçu pertinent de la biographie de la romancière, de la rédaction de *La Princesse de Clèves*, mais présente le roman en soulignant la place que l'Histoire y tient. En plus Niderst laisse surtout entrevoir la profonde estime qu'il a pour cette œuvre.

1 Histoire

1.1 Étymologie du terme histoire

Le mot français *histoire* est un emprunt au latin *historia* « récit, œuvre historique », dérivé du nomen grec *historia* qui signifie « recherche, information » et « résultat d'une enquête », d'où « récit, œuvre historique »¹⁵

Le terme *histoire* dispose de ce double sens du mot désignant d'un côté les événements mêmes (lat. *res gestae*, les actes) et de l'autre côté le récit des événements (lat. *historia rerum gestarum*, le récit des actes) qui implique toujours cette union entre les faits qui se produisent et leur présentation, le récit et leur évaluation ce qui crée cette pointe de subjectivité qui vibre dans ce mot.

Le terme *histoire* est toujours employé aussi bien pour désigner le sujet de l'écriture que l'écriture elle-même ce qui produit tout naturellement une grande confusion. « *Au premier abord, le concept d'histoire peut paraître clair et sans ambigüité. Mais à un examen plus étroit, on s'aperçoit que ce terme apparemment simple recouvre un grand nombre de problèmes irrésolus. Ce sur quoi l'on écrit, l'objet de la recherche, n'est ni vrai ni faux ; c'est seulement ce que l'on écrit à son propos, le résultat de la recherche, qui peut éventuellement être vrai ou faux.* » C'est qu'il est primordial de renvoyer à l'information initiale, « *autrement dit aux sources de l'époque : cette insistance sur l'étude des sources* »¹⁶

Bien évidemment les définitions de l'*histoire* et les idées sur la conservation et la sauvegarde des informations concernant l'*histoire* de l'humanité ont beaucoup changé au cours des siècles. Dans les sociétés sans écriture, il y a des spécialistes de la mémoire, des hommes-mémoires : « *Généalogistes, gardiens des codes royaux, historiens de cour, traditionnistes* » dont Georges Balandier dit qu'ils sont « *la mémoire de la société* » et qu'ils sont à la fois conservateurs de l'histoire 'objective' et de l'histoire idéologique. Mais il faut

¹⁵ Emmanuèle Baumgartner, Philippe Ménard; *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, 1996, p. 386

¹⁶ Leopold von Ranke cit. dans Norbert Elias, *La société de cour*, 1985, p. XXXIV

toutefois souligner que contrairement à ce qu'on est tenté de croire en général, la mémoire transmise par apprentissage dans les sociétés sans écriture n'est pas une mémoire 'mot à mot'.¹⁷

Avant d'esquisser un rapprochement à une conception d'*histoire* plus actuelle, qui ne peut représenter un détail dans la foule de définitions de l'*histoire*, j'aimerais citer une définition du terme *histoire* comme on le comprenait au temps de Mme de La Fayette pendant la seconde moitié du XVII^e siècle. C'est Antoine Furetière, abbé de Chalivoy et académicien qui en 1690, donc une dizaine d'années après la parution de *La Princesse de Clèves*, démontre dans son *Dictionnaire Universel* la subjectivité qui domine le ressort de l'*histoire* et de l'historiographie. Tout auteur de l'*histoire* fait tout naturellement la sélection des choses narrées selon sa propre expérience, sa vue des choses et son jugement concernant la mémorabilité des événements vécus :

« Description, narration des choses comme elles sont, ou des actions comme elles se sont passées, ou comme elles se pouvoient passer. Ce mot vient du Grec Historia, qui signifie proprement recherche des choses curieuses, envie de sçavoir. Il signifie aussi l'exposition des choses dont nous avons esté les spectateurs. Car Historein signifie précisément connoistre, sçavoir une chose comme l'ayant vuë. Il est vray que la signification de ce nom devient ensuite bien plus étendue, & signifie une narration de plusieurs choses mémorables, quand bien même nous ne les sçaurions qu'au rapport des autres.¹⁸

A force d'être transmise d'une génération à l'autre, la vérité diminue, se perd, la proximité de tout récit des faits de la fable grandit, le degré de probabilité se perd. Un autre aspect non négligeable est le caractère pédagogique attribué au terme histoire, la mémoire du passé est censé servir à éviter de

¹⁷ v. Jacques LeGoff, *Histoire et mémoire*, Paris, 1988

¹⁸ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, Edition 2, Tome 1, Arnou et Reinier Leers 1702, 1090

commettre les mêmes fautes que dans le passé et à instruire les hommes afin d'être mieux préparés à l'avenir. Dans ce contexte je voudrais encore citer Jacques Le Goff qui décrit « *le vrai raisonnement historique comme celui qui permet de voir comment le présent sort du passé, en est nourri, éclairé. C'est en connaissant ce passé que nous comprenons mieux le présent et que nous sommes mieux capables de dominer l'histoire au lieu d'être inconsciemment entraînés et manipulés par elle [...] que nous faisons un tremplin vers l'avenir de ce qui pourrait être un carcan nous immobilisant dans le passé.* »¹⁹

L'*histoire* est formée par les sociétés qui bougent et par leurs mouvements, par des mutations de profondeur qui se produisent lentement et des événements brusques « *qui en sont, sous la fécondation du hasard, le produit et l'aiguillon.* »²⁰

1.2 Historiographie

1.2.1 Le discours narratif et la présentation de l'histoire

Revenons à ce sens ambigu du terme *histoire*, désignant les événements mêmes et le récit des événements.

Le devoir délicat de l'historiographie consiste en l'intention de vouloir donner à ces événements réels la forme d'une histoire, Hayden White est d'avis que c'est là où se pose un véritable problème : « *Gerade weil reale Ereignisse sich nicht in Form von Geschichten darbieten, ist es so schwierig, sie zu erzählen.* »²¹ La narration est pour White l'instrument fondamental dont l'usage seulement permet de mieux comprendre le passé, la narration est une sorte d'explication. Ce que nous apprenons du passé est surtout transmis par la narration. Le reproche le plus pesant que l'on adresse à cette conception de

¹⁹ Jacques Le Goff dans la préface de Jean Carpentier et François Lebrun, *Histoire de France*, 1987, p. 9

²⁰ J. Le Goff dans Jean Carpentier et François Lebrun, *Histoire de France*, 1987, p. 10

²¹ Hayden White, *Die Bedeutung der Form*, Frankfurt, 1990, p. 14

White est le fait que l'accent dans l'historiographie serait ainsi mis plutôt sur la façon de présenter le passé et non sur les faits et données précis du passé.²² On craint que le passé ne se décompose et soit dissolu dans la littérature : « *Geschichte, die Vergangenheit, wird zu einem Subsystem sprachlicher Zeichen, zu einem Sprachspiel nach den Regeln einer Sprachgemeinschaft, der die Historiker angehören.* »²³

Selon la *doxa* de l'historiographie moderne on distingue entre trois sortes essentielles d'une présentation historique : les annales, la chronique et la véritable histoire, dont les deux premières peuvent profiter de la qualité d'une historicité absolue, tandis que l'histoire doit satisfaire à certaines revendications données, il ne suffit pas d'avoir les caractéristiques de la narrativité. Une telle présentation doit au delà prouver un véritable intérêt d'un traitement consciencieux des preuves et des sources. Elle doit en outre respecter l'ordre chronologique de la suite originale des événements, qu'elle énonce comme une ligne de fond qu'il ne faut surtout pas transgresser quand il est question de classifier un événement comme cause ou effet.²⁴

Un texte historiographique ne peut pourtant pas être une suite impassible d'événements réels. Il est au delà nécessaire d'y repérer des 'points essentiels'. 'Ces points essentiels' constituent le centre de la narration et marquent la mise en discours, *the plot*²⁵, comme White le dénomme, donc décident de ce qui est narré ou pas narré.²⁶ Il donne l'exemple des chroniques médiévales du VIII^e siècle pour rendre compréhensible sa thèse que tout texte historiographique est en même temps un texte narratif et dans un sens très large donc, un texte littéraire : pendant une période de 25 ans entre 709 et 734 n'y figurent que onze notes, énumérant des événements comme des décès, mauvaises/bonnes récoltes et famines, inondations, affrontements

²² v. Hans-Jürgen Goertz, *Unsichere Geschichte*, Stuttgart, 2001, pp. 32-33

²³ Phyllis Grosskurth, [Rez.von], 'Metahistory', in *Clio* 5 (1976) S. 240, zit. nach: Richard T. Vann, 'The reception of Hayden White', in: *History and Theory* 37 (1998) S. 145; cit. dans Hans-Jürgen Goertz, *Unsichere Geschichte*, Stuttgart, 2001, p. 33

²⁴ v. H. White, *Die Bedeutung der Form*, p. 15

²⁵ H. White, *Die Bedeutung der Form*, p. 60

²⁶ v. Wolfgang Müller-Funk, *Die Kultur und ihre Narrative*, Wien, 2008, p. 130

belliqueux.²⁷ Chacun de ces événements est extrême dans sa façon, ce caractère extrême décide du fait d'être enregistré dans les chroniques ce que Hayden décrit comme suit : « *Jedes einzelne Ereignis ist auf seine Art extrem, und das implizite Auswahlkriterium für seine Aufnahme in die Erinnerung ist sein Schwellencharakter. Menschliche Grundbedürfnisse wie Nahrung, Sicherheit vor äußeren Feinden, politische und militärische Führung und die ständige Drohung, daß diese Bedürfnisse einmal nicht mehr befriedigt werden könnten, sind der zentrale Gegenstand; [...]* »²⁸

Müller-Funk continue cette discussion en y déduisant déjà sur un niveau très rudimentaire de la sauvegarde des informations et données un élément sélectif, même discriminatoire : la distinction entre événements importants et événements d'une importance mineure. Ce sont les victoires et les catastrophes qui sont dignes d'être trouvées comme notes dans les annales. Il considère la thèse de White d'analyser des textes historiques comme des textes littéraires, de les ainsi rapprocher des textes mythiques et des récits littéraires comme un pas très osé qui est diamétralement opposé à la tradition historiographique. Celle-ci a toujours vu l'histoire en claire opposition à la *fictionnalité* de la littérature et des mythes. Müller-Funk cite Paul Ricoeur, qui remarque que l'historiographie avait déjà au temps d'Aristote été exclue de la théorie des mythes, i.e. du narratif, car l'historiographie se présente comme trop épisodique et se réfère, ce qui lui semble être l'argument décisif, aux événements réels et non-fictifs.²⁹

Les textes historiographiques sont des textes 'réalistes', qui renvoient comme beaucoup de romans à un monde réel. Les personnages y figurant sont issus du même monde que les lecteurs. Müller-Funk s'aligne sur l'idée de classer des textes historiographiques comme textes littéraires avec des signes très spécifiques, soumis aux changements historiques et à condition qu'ils respectent des 'règles du jeu' très particulières. Il s'agit des règles avec lesquelles l'auteur et les lecteurs d'un même horizon culturel sont familiers.

²⁷ v. H. White, *Die Bedeutung der Form*, 1990, pp. 17-18

²⁸ H. White, *Die Bedeutung der Form*, 1990, p. 18

²⁹ v. Müller-Funk, *Die Kultur und ihre Narrative*, 2008, p.131

Toute infraction aux règles établies sera sanctionnée.³⁰ Henriette Levillain parle dans ce contexte d'un « *contrat de crédibilité* » à partir duquel un texte historique s'écrit, qui est signé implicitement entre l'auteur et le lecteur : « *L'auteur convoque une époque proche du ou familière du lecteur. À partir de ce consensus culturel, le lecteur est en droit d'exiger l'authenticité des dates, des faits, des événements et des noms, c'est-à-dire de tout ce qui concerne l'information historique.* »³¹

Un autre aspect, on l'a brièvement évoqué plus haut, qu'il faudrait revoir de plus près, est l'insistance sur l'étude des sources. *L'histoire* est constamment réécrite, « *Chaque époque, avec sa principale tendance, se l'approprie et reporte sur elle ses propres courants de pensée. C'est ainsi qu'on distribue les louanges et les blâmes. Et tout est alors enveloppé de telle sorte que l'on ne reconnaît plus la chose elle-même. Il n'y a plus rien d'autre à faire que de revenir à l'information initiale.* »³² La source est de toute façon le seul élément sûr. Car l'historien ne peut offrir que des interprétations de cette information initiale, qui changent considérablement de génération en génération et selon l'orientation changeante des centres d'intérêt du moment spécifique. L'historien ne se contente pas d'écrire avec un grand soin ce qu'il trouve dans les documents, plus exactement il les exploite, il répartit les informations selon son jugement et en fonction « *des idéaux et des principes philosophiques pour lesquels il opte dans les divisions idéologiques de son temps. Les situations présentes, contemporaines déterminent la façon dont il 'voit' l'histoire et même ce qu'il voit en tant qu'"histoire".* »³³ Il fait le choix parmi les faits d'un temps passé sous l'angle de ce qui au temps actuel lui semble important.

La subjectivité de l'historien quant à l'examen de l'importance des faits et données, risque de masquer *la chose elle-même*. Dans le rassemblement des informations dans un texte autre que la simple énumération des événements

³⁰ v. Müller-Funk, *Die Kultur und ihre Narrative*, pp. 131-132

³¹ H. Levillain, *La Princesse de Clèves de Mme de La Fayette*, Paris, 1995, p. 41

³² L.v. Ranke, *Tagebuchblätter 1831-1849*, dans *Das politische Gespräch und andere Schriften zur Wissenschaftslehre*, Halle, 1925, p. 25; cit. dans Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, 1985, p. XXXIV

³³ Roger Chartier dans la préface de N. Elias, *La société de cour*, 1995, p. XXXVI

on peut nettement repérer une autre dimension non négligeable inhérente à toute production littéraire, à savoir un renvoi à la morale : « [...] *oder gar eine Funktion des Impulses ist, die Realität zu moralisieren, das heißt, sie mit dem Gesellschaftssystem zu identifizieren, das die Quelle jeder für uns vorstellbaren Moral bildet.* »³⁴ White souligne dans ce contexte que tout récit historique est inspiré non seulement d'une conscience morale mais avant tout de l'autorité morale du narrateur.³⁵

La qualité moralisante de l'histoire, des récits historiques a toujours été un aspect important comme Alain Viala remarque que l'*histoire* « *était considérée comme un vivier d'exemples moraux.* »³⁶ Il parle de l'époque du XVII^e siècle et donne comme preuve une citation de l'historien exemplaire de ce temps, Saint-Réal. Dans son ouvrage *De l'usage de l'histoire* (1672) celui-ci explique sa théorie limpide de l'histoire qui se conçoit comme un moyen « *de constituer une 'anatomie spirituelle des passions humaines'.* »³⁷ Sous prétexte de rédiger de l'*histoire* bien d'écrivains de ce temps se servent de l'*histoire* comme cadre de leurs récits mais avancent en même temps le rôle de la morale au centre de l'*histoire*. Ils cherchent une vérité psychologique plutôt qu'une vérité historique, et « *non pas la vérité mais bien une vérité.* »³⁸

³⁴ H. White, *Die Bedeutung der Form*, p. 26

³⁵ v. H. White, *Die Bedeutung der Form*, p. 35

³⁶ Alain Viala, *La France galante*, Paris, 2008, p. 264

³⁷ A. Viala, op.cit., p. 264

³⁸ ibid., p. 265

2 La France au XVI^e siècle

2.1 Royaume, royauté, monarchie de droit divin

Quand on parle de la France au XVI^e siècle il faudrait imaginer un vaste territoire qui paraît immense alors qu'il n'aura atteint sa taille actuelle que vers la fin du XVII^e siècle. C'est un pays fort, relativement très peuplé (environ 18 à 20 millions d'habitants en 1600³⁹). Cette population se définit avant tout comme les sujets du roi de France, bien que ce terme reste une vague entité : l'individu se comprend tout premièrement comme membre d'une paroisse dont il est natif et du diocèse dans lequel celle-ci se trouve, plus rarement de la province où il vit. Le « *vocabulaire même de France désigne, pour les provinciaux, l'Île de France ; le mot au sens où nous l'entendons aujourd'hui existe essentiellement dans l'esprit du groupe dirigeant [...]; la seconde moitié du (XVI^e) siècle voit grandir dans de plus vastes proportions l'idée de France [...].* »⁴⁰

2.2 La société

La société de ce pays se divise traditionnellement en trois ordres et impose à tous une hiérarchie stricte des conditions sociales. Depuis le Moyen Âge ces ordres correspondaient à trois fonctions : le service de Dieu, la défense de la société et le travail.

Le clergé et la noblesse n'étaient en théorie pas « des castes fermées », bien que le clergé fût dominé par des membres de la noblesse, tout chrétien pouvait choisir une carrière ecclésiastique.⁴¹ Les gentilshommes, par contre, se comprenaient comme privilégiés par naissance, avaient le sentiment d'appartenir à une race à part, de se définir par une manière de vivre et par des valeurs particulières.⁴² Il ne faut quand même pas négliger qu'un anoblissement était tout autant réalisable, il dépendait de la volonté du roi,

³⁹ Jean Carpentier et François Lebrun, *Histoire de France*, 1967, p. 421

⁴⁰ Janine Garrisson, *Royauté Renaissance et Réforme 1483-1559*, 1991, pp. 11 ff

⁴¹ v. Lucien Bély, *La France moderne 1498-1789*, 2006, p. 46

⁴² v. Lucien Bély, *La France au XVII^e siècle Puissance de l'État, contrôle de la société*, 2009, p.10

même si peu à peu il était possible d'accéder à la noblesse par le biais de l'argent (achats des charges).⁴³

Le Tiers État comprend la population rurale et citadine qui se caractérise par une grande diversité sociale, y figurant d'un côté les laboureurs riches ainsi que toute la hiérarchie jusqu'aux manouvriers et le monde paysan. De l'autre côté il y a la bourgeoisie qui assied sa position sociale sur le talent et l'argent. Il faut quand même différencier entre la grande bourgeoisie, une élite, entre autres, intellectuelle, ouverte aux idées des philosophes qui mène un train de vie très proche de celui de la noblesse et les classes moyennes qui se constituent des artisans et des petits commerçants. Au bas de l'échelle sociale citadine se trouvent le menu peuple, des petites gens (domestiques, ouvriers, mendiants).

2.2.1 Statut des femmes

On ne pourra terminer cette esquisse de la société française de l'ancien Régime sans mentionner le rôle des femmes dont le statut juridique en tant que jeune fille ou femme mariée était celui d'une éternelle mineure. Entre 1680 et 1690 Richelet et Furetière définissaient la femme comme « *créature raisonnable faite de la main de Dieu pour tenir compagnie à l'homme et engendrer des enfants [...]* ». Les conventions sociales, religieuses et juridiques attribuaient toute autorité « *unaniment et définitivement au mâle comme celui étant doué d'une plus grande force d'esprit et de corps* »⁴⁴.

Le long de sa vie une femme était donc soumise à l'autorité masculine, soit celle du père, soit celle du mari ou bien du frère aîné. Ce n'était qu'après la mort de son époux qu'une femme obtient la majorité aussi au sens juridique du mot. Il n'est donc pas surprenant que beaucoup de veuves ne se remariaient plus. À condition qu'elles provinssent d'une classe aisée ou qu'elles eussent profité d'une éducation élevée elles pouvaient désormais mener une vie relativement indépendante.

⁴³ v. L. Bély *La France moderne 1498-1789*, 2006, p. 46

⁴⁴ Hans-Jürgen Lüsebrink, R. Reichardt, *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich 1680-1820*, Heft 16-18, 1996, p. 12

Au sommet de cette hiérarchie sociale se trouve le monarque qui tenait ensemble ces trois états : le roi était l'homme choisi par Dieu, il était le premier des guerriers et le père de tous ses sujets.

2.2.2 La présence du roi

Sa qualité de lien entre les trois états est soulignée à toute occasion, elle représente l'image qu'il se fait de lui même et que ses sujets se font de lui : *« Le roi incarne une communauté d'hommes et de femmes, il règne sur des peuples qui reconnaissent son empire, sa majesté, son autorité, sa juridiction (...) le roi de France conserve son humanité comme chrétien, comme gentilhomme, comme homme. »*⁴⁵

Pour mieux comprendre et assimiler la place que détient le souverain dans l'ensemble de son royaume il faut expliquer que son autorité est considérée comme de droit divin : il est l'homme choisi par Dieu, son autorité est justifiée parce qu'elle est voulue et contrôlée par Dieu.⁴⁶ 'Le lieutenant de Dieu, le premier et le plus grand des princes chrétiens, le Très Chrétien, Dieu en terre, l'image de Dieu..' ne sont que quelques-unes des dénominations qu'on attribuait au roi. Les souverains développent systématiquement cette religion monarchique se servant avant tout du sacre - qui transforme le détenteur de la couronne en roi thaumaturge - comme un atout essentiel dans la panoplie de la symbolique royale.⁴⁷ La monarchie est le système politique que Dieu a voulu : *« les sujets obéissent au roi et le respectent comme des enfants face à leur père. Le roi n'a de compte à rendre qu'à Dieu, mais il doit donc agir selon la volonté de Dieu, avec justice, pour le bien de ses sujets, en conservant leur confiance. [...] Le monarque maintient le bon ordre de la société, assurant à chacun la place que Dieu lui a donnée. »* Pour son peuple *« il apparaît comme l'arbitre suprême entre des intérêts divergents et entre des*

⁴⁵ L. Bély, *La France au XVII^e siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, 2009, p. 30

⁴⁶ v. Fanny Cosendey/Robert Descimon, *L'absolutisme en France*, 2002, p. 83

⁴⁷ Janine Garrisson, *La royauté Renaissance et Réforme 1483-1559*, 1991, p.11

*confessions religieuses qui s'affrontent. Il s'impose comme le dispensateur de toute justice, le créateur de toute loi et le défenseur du royaume. »*⁴⁸

Pour autant que soit mystérieux et divin le pouvoir que les rois détiennent, ils ne cherchent pas à se cacher, bien au contraire, ils construisent patiemment le théâtre⁴⁹ de leur représentation. Celle-ci s'organise comme un élément prioritaire de gouvernement afin d'établir cette approbation à laquelle aspire toute autorité. Les images du roi en puissance s'édifient les unes après les autres ; entrées royales, châteaux, productions littéraires, célébrations fastueuses et bien d'autres démonstrations éclatantes ne visent qu'à imposer progressivement l'évidence de la souveraineté unique et sans partage.⁵⁰

2.3 Situation intérieure

Il est intéressant de noter qu'on considère que le XVI^e siècle en France ne commence qu'avec l'avènement de François I^{er} en 1515. Dès le début de son règne il met l'accent sur le renforcement des pouvoirs du roi et les réformes de l'administration du royaume.⁵¹ L'État cherchait à s'organiser pour plus d'efficacité, pour mieux connaître et contrôler le royaume. Sous le règne d'Henri II, à partir de 1547, la monarchie s'efforçait encore davantage à se fortifier, tout en suivant le modèle embauché par François I^{er}. Le nouveau roi se servait de toutes les ressources disponibles pour imposer sa volonté et maintenait la politique de fastueuse monarchie et de mécénat autour de lui et de la cour. Après cette période de renforcement net du pouvoir royal une

⁴⁸ L. Bély, *La France au XVII^e siècle*, 2009, p. 9

⁴⁹ Comme l'exprime Wolfgang Schmale dans *Geschichte Frankreichs*, 2000, p. 134; „Das 17. Jh. liebt den Begriff ‚Theater‘; Frankreich, Europa, die Welt – alles war ‚Theater‘; Theater bezeichnet eine heterogene Vielfalt als ein architektonisches, baukörperliches Ganzes. Der Begriff ‚Theaterstaat‘ [...] ist durchaus geeignet, die politische Zivilisation des 17. bis 19. Jh. in ihrer Eigenart herauszuheben [...]“

⁵⁰ v. J. Garriçon, *Royauté Renaissance et Réforme*, 1991, pp. 11ff

⁵¹ v. J. Carpentier, F. Lebrun, *Histoire de France*, 1987, p. 173

réaction politique déclenche avec la mort du roi en 1559 développant un retour à une monarchie mixte où le pouvoir serait partagé.⁵²

2.4 Politique extérieure

« *Même s'il avait des caractères originaux, le royaume de France n'était pas un cas particulier et ne peut se comprendre que dans un contexte européen, voire mondiale.* »⁵³ Le roi de France était intégré à un système où des princes incarnaient des États. Mais il ne faut pas imaginer une Europe stable, c'est tout à fait le contraire : chaque souverain, soit l'empereur du Saint Empire romain, soit les rois d'Espagne, du Portugal, d'Angleterre, soit la papauté et l'Italie divisée, cherchaient à augmenter leur puissance ou leur bande d'influence et c'est pourquoi l'ordre européen ne cessait d'être ébranlé. Le roi de France, à cause de la situation géographique centrale de son pays, était toujours un des premiers à s'engager dans de telles entreprises. La France aux XVI^e et surtout XVII^e siècles s'est donc agrandie de nouveaux terroirs, par mariage, par annexion et par des guerres.

Le début du XVI^e siècle est marqué par les guerres d'Italie et leur prolongement dans la lutte qui oppose jusqu'en 1559 sous Henri II la Maison de France à la Maison d'Autriche. Épuisés financièrement les adversaires signent les traités de la paix du Cateau-Cambrésis en avril 1559. Le contenu de ce fameux traité se résume en deux points : deux mariages (Elisabeth de Valois, fille d'Henri II avec Philippe II, roi d'Espagne et fraîchement veuf de Marie Tudor ; Marguerite, sœur d'Henri II, avec Emmanuel-Philibert de Savoie⁵⁴) et deuxièmement des négociations territoriales. Cette tentative d'établir une politique de paix et de stabilisation en Europe était sans doute soutenue par la volonté d'Henri II de venir à bout du protestantisme en France dont il sera question plus bas. Il n'en reste pas moins que dans la

⁵² v. L. Bély, *La France moderne 1498-1789*, 1994, pp. 158-159

⁵³ L. Bély, *La France moderne 1498-1789*, 1994, p.12

⁵⁴ v. J. Garrisson, *Royaume Renaissance et Réforme*, 1991 décrit la politique matrimoniale afin d'intégrer la Savoie au royaume p. 7 „[...] le jeu complexe des mariages demeure l'une des stratégies principales des Valois à l'égard de la principauté alpine.“

deuxième partie du XVI^e siècle le royaume subit une longue période douloureuse au cours des guerres de religion.

2.5 Religion

2.5.1 Opposition catholicisme - protestantisme au XVI^e siècle

La foi chrétienne était tout à la fois à la base de la sacralité royale et de la puissance ecclésiastique, de l'organisation sociale et des rythmes de la vie personnelle, familiale et collective. On peut dire qu'au XVI^e siècle la vie des Français est « *scandée par les sacrements, les fêtes religieuses et la prière.* »⁵⁵ L'apparition de Luther, sa conviction et ses activités ont entraîné une rupture avec Rome dans une grande partie d'Europe. Cela ne tentait pas encore la monarchie française, François I^{er} ayant obtenu un contrôle étroit sur l'Église française par le Concordat de Bologne.⁵⁶ Néanmoins les idées nouvelles se répandent dans le royaume et les croyants ne sont plus unis dans une Église. Avec la Réforme qui s'introduit en France sous forme du calvinisme, les chrétiens espéraient trouver une autre vision, d'autres espérances. Longtemps, François I^{er} essayait de montrer de la bienveillance face aux idées religieuses nouvelles tandis qu'on ne montrait aucune indulgence à l'égard du mouvement réformé sous le règne d'Henri II, l'attitude du pouvoir se durcissait contre les protestants et la monarchie choisissait la voie de la répression. Les tensions et provocations des deux côtés prenaient des proportions de plus en plus grandes de sorte que catholiques et protestants « *se déchiraient pendant près de quarante ans au cours d'un conflit que l'on appelle à juste titre 'guerres de religion'* »⁵⁷

⁵⁵ v. L. Bély, *La France au XVII^e siècle*, 2009, p. 5

⁵⁶ Le Concordat de Bologne est signé le 18 août 1516 entre Léon X et le chancelier de François I^{er}. Le concordat tempère le gallicanisme, les évêques et abbés ne sont plus élus mais désormais choisis par le roi de France, à qui ils jurent la fidélité

⁵⁷ Jean Carpentier, François Lebrun, *Histoire de France*, 1987, p.181

2.5.2 Jésuites et Jansénistes (XVII^e siècle)

Pendant que le XVI^e siècle est marqué par les conflits entre catholiques et protestants, une confrontation qui prend son essor dans la première moitié du XVII^e siècle risque de brouiller les croyants au sein de l'Église catholique : en 1640 est publié l'ouvrage posthume *Augustinus* de l'évêque néerlandais Jansénius qui défend un augustinisme radical (doctrine conforme à la pensée de Saint Augustin, 354-430, selon laquelle l'homme est corrompu par le péché originel et ne peut être sauvé que par la grâce de Dieu). La nature humaine voue l'homme à l'impuissance de la volonté et il ne saurait se diriger vers le bien car il est asservi aux plaisirs. Avec sa façon d'interpréter Saint Augustin Jansénius était très proche des protestants concernant leur théorie de prédestination, ce qui était en opposition avec la conception de foi des Jésuites qui voulait comprendre différemment le rôle que joue l'individu pour obtenir la grâce et le salut (Luis Molina, Jésuite – molinisme a privilégié une vision humaniste où la liberté humaine jouait un grand rôle pour obtenir la grâce et le salut)⁵⁸. Les Jésuites exerçaient traditionnellement une grande influence sur le roi, étant ses confesseurs, ses conseillers, et les instituteurs de la progéniture royale. En union avec le roi ils s'appliquaient à détruire les communautés où se fomentait cet esprit nouveau.

La lutte théologique avait été continuée par Antoine Arnauld. C'était le frère de l'abbesse des religieuses de l'Abbaye de Port Royal, un véritable ferment des idées jansénistes. Arnauld publie en 1643 son traité *De la fréquente communion*. Alors que les Jésuites à qui on reprochait une morale et des mœurs relâchées encourageaient cette pratique, Arnauld voulait que la communion restât rare pour être mieux préparée.⁵⁹ Port Royal a connu une période brillante et féconde s'épanouissant en tant que foyer intellectuel et littéraire et veillait à l'éducation des jeunes : ils fondaient un institut d'enseignement, dont la réputation faisait pâlir d'envie les institutions éducatives des Jésuites.⁶⁰

⁵⁸ v. Louis Cognet, *Le Jansénisme*, 1968, pp. 33 ff

⁵⁹ v. L. Bély, *La France moderne*, 2006, pp. 360 ff

⁶⁰ v. L. Bély, *La France au XVII^e siècle*, 2009, p. 371

Considérant la société comme édifice de la corruption, les jansénistes voulaient vivre pleinement une spiritualité exigeante et menaient une vie retirée et ascétique. Ils aspiraient ainsi à être impartis la grâce de Dieu. La solitude et la retraite, la méditation et la prière devaient contribuer au repos de l'âme qui leur semblait indispensable pour leur salut.

Outre les disciples d'Arnauld, les philosophes et les savants de l'époque, un grand nombre d'anciens frondeurs se sentaient fortement attirés par le jansénisme. Par opposition persévérante vis-à-vis du roi absolu, des dames et gentilshommes de la cour cherchaient du repos et à trouver de nouvelles forces dans la vie ascétique que menaient les jansénistes. Privilégier la retraite et le repos de l'âme correspondaient à remettre en cause l'exigence de mondanité et les détournements de leur vie de cour.⁶¹

Le roi « très chrétien » continuait l'offensive contre le jansénisme, il fait disperser les religieuses de Port Royal et - contre toutes les traditions gallicanes de la monarchie - Louis XIV demande à Rome une condamnation des doctrines jansénistes et obtient du pape Clément XI la bulle *Unigenitus Dei Filius* en 1713 rejetant les propositions jansénistes.⁶²

⁶¹ v. Erich Köhler, *Vorlesungen zur Geschichte der französischen Literatur*.- Band 3, 1. Klassik I. – 2. Aufl., p.117 <http://www.freidok.uni-freiburg.de/volltexte/2655> [2011-03-10]

⁶² J. Carpentier et F. Lebrun, *Histoire de la France*, 1987, p. 209

3 La cour

3.1 Le noyau de la cour

Un monarque sans Cour est un grand arbre déraciné que le moindre coup de vent renverse

Le duc de Lévis

Quand Jean-François Solnon cite Furetière dans l'avant propos de son livre *La Cour de France*, « *Cour, lieu où habite un Roi... Cour, signifie aussi le Roi et son Conseil... Cour, signifie encore tous les officiers et la suite du Prince... Cour, se dit encore des manières de vivre à la Cour.* »⁶³, on peut assimiler l'étendu du terme *cour*, allant du lieu géographique où résidait un roi jusqu'à la communauté politique qu'il comprenait.⁶⁴ La cour est considérée comme une société, c'est à dire une formation sociale où sont définies de façon spécifique les relations existant entre les sujets sociaux et où les dépendances réciproques qui lient les individus les uns aux autres montrent des comportements et des codes originaux. D'un côté la cour organise l'ensemble des rapports sociaux mais de l'autre côté quand on parle de la cour on pense à la société de cour.⁶⁵

Quand on remonte en arrière dans l'histoire on peut nettement constater que la monarchie a appelé la cour. L'affermissement d'un pouvoir royal s'est toujours - et cela est vrai en Occident comme en Asie - accompagné de la constitution d'une *aula*.⁶⁶ En France en émergeant lentement de la féodalité, la royauté des XII^e et XIII^e siècles a progressivement formé une cellule de cour. Près du roi vivaient les membres de la famille royale, les princes de sang - qui avaient un ancêtre commun avec le roi, commensaux et familiers. Cet ensemble constituait le noyau de la cour, qui grossit périodiquement. La

⁶³ Jean-François Solnon, *La Cour de France*, 1987, p. 8

⁶⁴ v. Antje Stannek, *Telemachs Brüder : die höfische Bildungsreise des 17. Jahrhunderts*, 2001, pp. 14 ff

⁶⁵ v. Roger Chartier dans Norbert Elias, *La société de cour*, 1985, p. III

⁶⁶ *aula* signifie un espace en plein air devant la maison, puis un vestibule, enfin un palais. Il a donné *aulique*: qui appartient à la cour des rois.

cour des Capétiens, la *Curia regis*⁶⁷, le Conseil royal, n'est pas encore réunion permanente des premiers personnages du royaume, ni véritable structure du gouvernement ni foyer de culture.⁶⁸

« La cour de l'ancien régime est une dérivation hautement spécialisée de cette forme de gouvernement patriarcal, dont 'le germe se situe dans l'autorité d'un maître à l'intérieur d'une communauté domestique' (Max Weber, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen 1922, p.679). À l'autorité des rois en tant que maîtres de leur cour répond le caractère patrimonial de l'État absolutiste, dont l'organe central n'est autre que 'la maison du roi' au sens large du terme, c'est à dire la 'cour'. »⁶⁹ L'idée de la domination d'un roi sur son pays n'était qu'une extension de l'autorité du prince sur sa maison.

Norbert Elias décrit de façon pertinente le mécanisme de la cour qu'on pourrait comparer à une sorte d'écluse: « Rien de ce qui venait de sa 'propriété élargie', du royaume, ne pouvait approcher du roi sans passer d'abord par le 'filtre' de la cour ; et rien ne pouvait, sans passer par le 'filtre' de la cour, parvenir du roi au pays. Même le roi le plus autoritaire n'agissait sur le pays qu'en se servant des hommes vivant à sa cour. Ainsi la cour et la vie de cour se trouvaient à l'origine de toutes expériences, de l'idée que les rois absolutistes de l'ancien régime se faisaient des hommes et du monde. Pour cette raison la sociologie de la cour est en même temps une sociologie de la royauté »⁷⁰

3.2 La maison du roi – une cour nomade

Bien que la monarchie ait élu Paris capitale du royaume depuis le début du XIII^e siècle, la cour a longtemps répugné de s'y fixer la considérant plus comme ville administrative que royale. Mais cela n'implique pas qu'elle ait

⁶⁷ J. Carpentier et F. Lebrun, *Histoire de la France*, 1987, p. 456. *Curia regis*, Cour du roi. Au moyen âge, ensemble formé par l'entourage du roi – sa famille, ses familiers, ses clercs – et par ses vassaux, qui l'aident à administrer son domaine et à gouverner son royaume. La complexité croissante des affaires à traiter entraîne une différenciation progressive des organismes issus de la Cour du roi.

⁶⁸ v. J.-F. Solnon, *La cour de France*, p. 7ff

⁶⁹ N. Elias, *La société de cour*, 1985, p. 17

⁷⁰ *ibid.*, p.18

privilegié une autre résidence. Il ne faut pas sous-estimer le caractère migrateur de la cour avant l'emménagement du château de Versailles en 1682.

La cour des Valois reste nomade, réside pendant la plupart de l'année en Val de Loire ou en Île de France. Pour donner une impression de ce nomadisme Jean-François Solnon cite l'envoyé de Venise à la cour française, Marino Giustiniano - fort épuisé de toute évidence : « *Durant mon ambassade, jamais la cour n'est restée au même endroit plus de quinze jours consécutifs. [...] Être ambassadeur accrédité auprès du roi de France (François I^{er}) n'est pas un repos. [...]. Son itinéraire donne le vertige. [...]. Le plus grand périple de son règne mobilise la cour de novembre 1531 à février 1534, la reine, le dauphin, les ambassadeurs étrangers, l'accompagnent dans ce grand 'voyage de France'.* » ⁷¹

Sous le règne suivant la cour est plus casanière, dès son avènement au trône Henri II visite quelques provinces, la cour l'accompagne, le suit ou l'attend quand il entreprend ses voyages, elle rejoint la capitale avec la même fréquence qu'elle change de demeure. Le temps de campagnes militaires elle ne le suit pas, avec la reine nommée régente pendant ces périodes de guerre, elle reste à Châlons ou à Reims, plus souvent à Villers-Cotterêts ou à Compiègne. La paix revenue Henri II séjourne en Val de Loire.⁷²

Ces migrations de la cour peuvent s'expliquer par des raisons diverses. D'un côté pour l'unité du royaume, pour favoriser la centralisation le roi doit bien connaître son pays et ses sujets. Rien ne remplace le contact personnel du souverain et de ses sujets. « *Le roi doit voir et être vu.* » L'avènement d'un nouveau roi demande la visite de quelques provinces. Les Valois remplissaient ce devoir sans oublier de le combiner avec des demandes d'argent mais en même temps avec des encouragements accordés aux représentants locaux. « *La confirmation de leurs charges comme de leurs privilèges par le nouveau souverain rend sensible, jusque dans les provinces lointaines, la continuité monarchique. L'amour des sujets pour leur prince doit*

⁷¹ Jean-François Solnon, *La cour de France*, 1987, pp.53 ff

⁷² v. Jean-François Solnon, *La cour de France*, 1987, pp. 54 ff

être stimulé par sa présence. Voir le roi, apercevoir son Conseil, être ébloui par le faste de sa cour réveille le loyalisme. »⁷³ Chaque déplacement du roi et de la cour ménageait des entrées solennelles dans les villes visitées toujours suivant un rituel immuable mais rivalisant de magnificence.

Si la cour change de lieu de façon très fréquente cela est également dû à des raisons bien plus futiles : l'assurance du ravitaillement l'oblige souvent à changer de résidence. La présence de la cour épuise une province et souvent il est nécessaire de se déplacer pour chercher des ressources ailleurs. En outre les Valois sont connus pour leur goût pour la chasse et souvent les changements de résidence sont entraînés par le passage des sangliers, « *quand la cour passe de Blois à Amboise, de Chambord au Plessis, elle suit les traces du gibier.* »⁷⁴ Reste à évoquer l'idée de l'hygiène, il faut veiller à la salubrité des lieux, les épidémies représentant des menaces permanentes et la reconnaissance de leurs signes impose un déménagement immédiat.

3.3 Mécanique de la cour

Quand on parle de la mécanique de la cour on est toujours tenté de croire qu'elle est une invention ou bien la création de Louis XIV. Il faut toutefois admettre que la façon dont sa cour fonctionnait paraissait achevée et son rayonnement semblait effectivement être très étendu.

Mais ce sont les Valois qu'on surnomme les inventeurs responsables de la cour : tenir sa cour c'est tenir sa noblesse, ils comprenaient que la cour était le moyen d'agir contre toute opposition nobiliaire, en attirant et retenant les gentilshommes à la cour l'autorité monarchique était renforcée. L'effort de ritualiser les gestes ordinaires a transformé les personnes de l'entourage du roi en courtisans, et la cour est ainsi devenue un instrument de règne.

Louis XIV a poursuivi l'œuvre entamée. Sous son règne on gardait la nostalgie de la cour des Valois. La cour de France avait déjà ses traditions, ses rituels et

⁷³ J.-F. Solnon, *La cour de France*, 1987, pp. 56 ff

⁷⁴ Ibid. p. 59

cérémonies et ses usages, qui ont été ravivés et certainement perfectionnés pour en composer une cour unique au monde.⁷⁵

3.4 Rituels et cérémoniel

Puisque les rituels et la cérémonie donnent d'une certaine façon le cadre qui détermine le fonctionnement de la cour il serait peut-être utile de voir la signification de ces termes de plus près : Marian Füssel emploie un terme plutôt restreint pour décrire le rituel comme « *dem Alltag enthobene wiederholbare Handlungssequenzen [...], die eine spezifische soziale Transformationsleitung beinhalten.* »⁷⁶ Les actes peuvent se répéter et se renouveler tout en maintenant toujours cette qualité de se distinguer du quotidien. Les acteurs du rituel suivent un ordre bien déterminé d'avance et ses résultats sont prédestinés. Chaque acteur assume le rôle qui lui est accordé dans le cadre fixé à l'avance. On peut mettre le sens du rituel en contraste avec celui du cérémoniel en ayant recours à la formule classique de Viktor Turner : « *Ceremony indicates, ritual transforms* ». Füssel appelle la qualité transformatrice inhérente au rituel de la façon suivante : « *Die transsubstantive Kraft, des Rituals, seine 'soziale Magie' [...], beruht dabei weniger auf transzendenter Begründung, als vielmehr auf der quasi methaphysischen Wirkung sozialer Konventionen.* »⁷⁷

Le cérémoniel, par contre, se donne pour tâche d'établir un ordre perceptible pour la société, voire la société de cour qui est le destinateur du cérémoniel comme Füssel le résume : « [...] *betrachtete das Zeremoniell als an die Untertanen gerichtete Machtdemonstration, so wurde in jüngerer Zeit argumentiert, dass es sich vornehmlich an eine höfische Öffentlichkeit richtete,*

⁷⁵ v. J.-F. Solnon, *La cour de France*, 1987, pp. 349 ff

⁷⁶ Marian Füssel, *Fest-Symbol-Zeremoniell, Grundbegriffe zur Analyse höfischer Kultur in der frühen Neuzeit* dans Kirsten Dickhaut, Jörn Steigerwald und Birgit Wagner (Hrsg), *Soziale und ästhetische Praxis der höfischen Fest-Kultur im 16. und 17. Jahrhundert*, 2009, p. 38

⁷⁷ Pierre Bourdieu cit. dans Marian Füssel, *Fest-Symbol-Zeremoniell, Grundbegriffe zur Analyse höfischer Kultur in der frühen Neuzeit* dans Kirsten Dickhaut, Jörn Steigerwald und Birgit Wagner (Hrsg), *Soziale und ästhetische Praxis der höfischen Fest-Kultur im 16. und 17. Jahrhundert*, 2009, p. 39

die die Zeichen auch zu lesen im Stande war. (vgl. Barbara Stolberg-Rilinger : Höfische Öffentlichkeit) »⁷⁸

Les règlements concernant l'organisation de la cour ont été successivement adaptés aux besoins de cette société de cour toujours croissante (il est difficile d'imaginer qu'au début du XVIII^e siècle il y avait une population de 10 000 personnes au château de Versailles⁷⁹). On parle non seulement de l'organisation du lieu, de la demeure, ensuite du déroulement quotidien de la vie à la cour et de l'emploi du temps mais également des rapports entre le roi et ses courtisans.

Ceux-ci suivaient les journées du roi qui étaient parfaitement réglées. Certains avaient par leur charge un rôle à tenir, du lever au coucher du roi la place de chacun était fixée d'avance. J.-F. Solnon compare cet ensemble de cérémonial avec un « *magnifique ballet où chacun a sa place, premiers rôles et figurants. La chorégraphie a tracé les pas, dessiné les mouvements, réglé jusqu'au moindre port de tête. Cet art se nomme étiquette. Le roi et son entourage sont soumis à ses règles.* »⁸⁰

On peut bien sentir les contraintes qui vibrent dans le contexte des cérémonies et de l'étiquette de la cour. « *On détestait l'étiquette, mais il était impossible de s'en écarter, non seulement parce que le roi l'imposait, mais parce que l'existence sociale des personnes qu'elle touchait en dépendait.* »⁸¹

Même le roi était d'une certaine façon enfermé dans ce réseau très spécial d'interdépendances : afin de préserver et garantir le rayon d'action de son pouvoir il devait jouer au jeu tout en maintenant quand même une certaine marge de manœuvre. On tombe parfois sur l'expression des *prisonniers d'un filet social*, quand il est question des courtisans, ils se maintenaient les uns les autres dans leurs positions, même s'ils ne supportaient qu'à contrecœur ce système. Un système ayant atteint une certaine stabilité exige de chaque

⁷⁸ M. Füssel, dans K. Dickhaut/J. Steigerwald/B. Wagner, 2009, op.cit., p. 40

⁷⁹ v. N. Elias, *La société de cour*, 1985, p. 66

⁸⁰ J.- F. Solnon, *La Cour de France*, 1987, p. 356

⁸¹ N. Elias, *La société de cour*, 1985, pp. 74-75

personne impliquée de jouer son rôle, tout déboîtement provoquerait le vacillement des fondements de son existence personnelle et sociale.⁸²

Les pressions et tensions à la cour étaient fortes. Visant à obtenir une meilleure position les moins privilégiés obligeaient les supérieurs à défendre leurs privilèges à tout moment. Cette dynamique provoquait continuellement des modifications dans l'étiquette de la cour : *« Il n'y avait pas de changements hiérarchiques qui n'eussent entraîné des changements d'étiquette. [...] C'est pourquoi les hommes de cour étaient si sensibles à la moindre atteinte de leur statut, et veillaient, en observant les moindres nuances, à ce que l'équilibre hiérarchique fût maintenu à moins qu'ils ne fussent en train de l'infléchir à leur avantage. C'est ce que nous entendions dire en décrivant ce mécanisme comme étrange 'mouvement perpétuel' animé par les besoins de prestige et les tensions qui, dès le moment qu'ils existaient, se reproduisent sans arrêt par le mécanisme de la compétition. »*⁸³

Cette machinerie de cérémonial ayant été mise en place par ses prédécesseurs, Louis XIV a su l'utiliser, la perfectionner, la contrôler et avant tout s'en servir pour déterminer la part de prestige qu'il concédait à chacun.⁸⁴

3.5 Changements de la cour

Vu le fait qu'on place le roi toujours au sommet de l'hiérarchie de la société on est tenté de croire qu'un souverain, plus précisément son rôle évolue en dehors de toute interdépendance sociale. Il faut l'assigner, cependant, à en juger par le type de son comportement, de ses motivations, de son éthos, à la couche des aristocrates de la cour.⁸⁵ L'ancrage dans la noblesse s'explique par le caractère perpétuel de la monarchie en France, où *« la tradition et l'esprit aristocratique s'étaient maintenus sans discontinuité à travers le Moyen*

⁸² v. N. Elias, *La société de cour*, 1985, p. 75

⁸³ *ibid.*, p. 76

⁸⁴ v. *ibid.*, p. XXXII, 74 ff

⁸⁵ v. *ibid.*, pp. 156 ff

Âge jusqu'à l'époque moderne, le roi, lui-même un chaînon de cette tradition qui, dans ses rapports sociaux et mondains avait besoin d'hommes de la même tournure d'esprit [...]. »⁸⁶ Les souverains ayant toujours été entourés par ce cercle 'd'hommes de la même tournure d'esprit' ont également évolué avec l'ensemble de la société de cour. Ils ne se sont jamais situés en dehors de la noblesse. Dans ce contexte il faut souligner que les rois de France ont pendant des siècles été confrontés à des luttes avec une partie de la noblesse, surtout des parties de la haute noblesse. À la suite de ces controverses qui étaient parfois de véritables batailles, les relations avec la noblesse ainsi que les structures des modes de vie de la cour se transformaient. Le renforcement du pouvoir royal a successivement contribué à une sorte de désarmement des Grands du royaume. Une grande partie des nobles, de l'aristocratie militaire, est passée de sa qualité de chevaliers « à celle de seigneurs et de grands seigneurs de la cour. »⁸⁷ C'est ainsi que leur champ d'action a été transposé sur un plan plus ou moins symbolique qu'était la cour. On parle de la « *curialisation des guerriers* » ; ce phénomène « *semble à l'origine du procès de civilisation, entendu comme la pacification de conduites et le 'contrôle des affects'* » (N. Elias *La Dynamique de l'Occident*, 1975, p 225-227).»⁸⁸

On observe donc les changements de la société de cour qui vont de pair avec une transformation des rois. Prenons l'exemple de François I^{er}, qui était encore un « *roi chevalier* »⁸⁹, passionné de la chasse et des tournois, pour qui la guerre était un jeu brillant et chevaleresque, qui était prêt à risquer sa vie, des attitudes qui s'expliquent par les conventions de la chevalerie et l'honneur inhérent à cette attitude d'esprit. On peut observer cet esprit de chevalier prédominant les rois jusque dans la deuxième moitié du XVI^e siècle où avec l'avènement sur le trône d'Henri IV une transition du type de roi chevaleresque au type de roi aristocratique de cour se déroule. Louis XIV en

⁸⁶ N. Elias, *La société de cour*, 1985, p. 157

⁸⁷ *ibid.* p. 158

⁸⁸ v. Roger Chartier, *Formation sociale et économique psychique: la société de cour dans le procès de civilisation* dans N. Elias, *La société de cour*, 1985, p. IV

⁸⁹ v. Lemmonier, *La France sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}*, Paris, Hachette, 1903, p. 244, cit. dans N. Elias, *La société de cour*, 1985, p. 158

devenait le plus parfait représentant. Il ne partait plus à la guerre pour commander et être à la tête de ses guerriers, il déléguait à ses généraux l'accompagnement de ses hommes dans des campagnes militaires.⁹⁰

3.6 Fonctions de la cour

3.6.1 Le premier foyer littéraire

Lorsque en 1515 le jeune François I^{er} devient roi de France on constate bien vite qu'il partage, avec beaucoup d'hommes de la Renaissance d'ailleurs, une extraordinaire joie de vivre. Il est décrit comme quelqu'un qui avait « *une dilection pour le luxe, l'apparat, le chatolement* » et qui a hérité de ces ancêtres⁹¹ un « *goût certain pour les arts, les lettres qui le porte au mécénat* »⁹² que Charles VIII et Louis XII avaient introduit dans une moindre mesure.

Le mécénat était une nécessité au XVI^e siècle. L'homme de lettres des âges anciens n'avait souvent pas les moyens de vivre de sa plume, c'est pourquoi il cherchait la protection des puissants. Du Bellay est convaincu qu'au temps de la Renaissance la cour était pour les hommes de lettres le seul foyer de réussite « *et sa conviction est partagée par ses contemporains, car la poésie – premier genre littéraire – sans être toujours une poésie de cour, est étroitement liée à celle-ci. Ces liens étroits, renforcés par les aristocratiques compagnies parisiennes et le rôle pionnier des académies royales, font de la cour le premier foyer littéraire du temps. Toute vie des lettres est au XVI^e siècle dépendante d'elle. C'est elle qui crée la mode, suscite des modèles, fait ou détruit les célébrités, attire les talents, affine le goût.* »⁹³

L'Église, par contre, jusqu'alors pilier traditionnel dans l'enseignement et dans la promotion des lettres, étant trop troublée à cette époque-là, n'avait ni la force ni l'ambition d'y jouer un rôle. Elle laisse donc la cour dont

⁹⁰ v. N. Elias *La société de cour*, 1985, p.158

⁹¹ il est question de Charles d'Orléans (1394-1465), grand-oncle de François, connu pour son œuvre poétique considérable

⁹² J. Garrisson, op.cit. pp.123-124

⁹³ J.-F. Solnon, *La cour de France*, 1987, p. 97

l'importance grandissait en même temps que le renforcement de la centralisation monarchique s'effectuait sans concurrent notable dans sa fonction de centre intellectuel de la France de ce temps.⁹⁴

Les rois se comprenaient donc comme protecteurs des écrivains, les faisaient résider à la cour leur offrant un véritable foyer. Ils étaient arrivés à la conclusion que la grandeur d'un roi ne se construisait pas uniquement avec la gloire des armes, il fallait plutôt contribuer à la renommée en soutenant les hommes de lettres. Sous le règne de François I^{er} la vive curiosité pour la poésie, la création du collège des Lecteurs royaux (Collège de France) témoignent de l'attitude ouverte envers les courants intellectuels de son temps. Une ambiance très favorable à la littérature régnait à la cour, Marguerite, sœur de François, poétesse elle-même et auteur de *l'Heptaméron*⁹⁵ restait protectrice des hommes de lettres le long de sa vie.⁹⁶

Installés à la cour les poètes savaient s'y maintenir après la mort de François I^{er}. Quant à son fils Henri II on lui attestait, certes, un certain amour pour les lettres et les gens savants mais c'était surtout la sœur d'Henri, « *la savante Marguerite de France* » qui intervenait en faveur des hommes de lettres.⁹⁷ Le groupe littéraire autour de Pierre de Ronsard, auteur soutenu par Marguerite, créait *la Pléiade*. La cour d'Henri II est dès lors appelée « *la colline inspirée du Parnasse* »⁹⁸. Une nouvelle poésie triomphait à la cour et le sentiment de créer une Renaissance française s'inspirant des poètes de l'Antiquité tout en mettant en valeur la langue française était omniprésent.⁹⁹

⁹⁴ Enea Balmas, *La Renaissance II – 1548-1570*, Paris, 1974, 296 p., pp.9-10., op. cit. dans J.-F. Solnon, *La cour de France*, 1987, pp. 97-98

⁹⁵ *L'Heptaméron*, recueil de nouvelles, Marguerite de Navarre (1492-1549), on n'est pas en mesure de déterminer la date de la rédaction des nouvelles, on la situe dans les années 40 du XVI^e siècle, première publication en 1558 sous le titre *Histoires des amans fortunez*

⁹⁶ v. J.-F. Solnon, op. cit., p 96-99

⁹⁷ v. ibid., pp.99 ff

⁹⁸ J. Garrisson, op.cit., p. 247

⁹⁹ En 1549, Joachim du Ballay publiait une *Défense et illustration de la langue française* en étroite collaboration avec Pierre de Ronsard

3.6.2 Fêtes et divertissements

En premier lieu la gloire d'un royaume s'exprime par la force de son armée, la qualité de son administration et la position qu'il détient dans un ensemble de pays. Mais sa grandeur se traduit également et très nettement par les fêtes qu'il donne à son entourage et qu'il fait de temps à autre partager à son peuple. Pour autant qu'elles soient divertissantes et agréables les fêtes se comprennent de même comme un devoir royal. « *Nous imaginons mal, de nos jours, l'importance et le rôle des fêtes de la Renaissance. Loin d'être attraction exceptionnelle, elles sont dans l'esprit du temps, élément dont les contemporains attendent des effets puissants. [...], c'est l'indispensable partenaire de l'existence humaine et de la vie collective. Elle doit exprimer le souci de plaire, mais aussi d'instruire, exalter et 'agir sur les diverses facultés de l'âme et sur les plus nobles des sens'* (Jean Jacquot, *Joyeuses et triomphantes entrées, Les Fêtes de la Renaissance*, 1977 t. I p 13) »¹⁰⁰

Le long de l'année de multiples occasions donnent la voie à toute sorte de divertissement : festins, bals, mascarade, danses, combats, courses de bagues, jeux de paumes ; les contemporains critiques de la cour des Valois le commentaient que « *tout était prétexte à divertissement : entrées urbaines, signature de traités, réception d'ambassadeurs, visites princières, événements familiaux... 'il n'y avait, dit-on, noces grandes qui se fissent à la cour qui ne fussent solennisées, ou de tournois, ou de combats, ou de mascarade'* (Brantôme cité par Margaret M. Mc Gowan, *L'art du ballet de cour en France 1581-1643*, Paris 1978, p 351) »¹⁰¹

Afin de mieux comprendre l'importance des temps de fêtes il faudrait les voir en opposition à la vie quotidienne. Aleida Assmann les définit comme suit : « *entgrenzte, in der Regel in festen Zeitrhythmen wiederholte Inszenierung gesteigerter Lebensform, die die Wertwelt des Alltags dadurch überhöht und bestätigt, dass sie sie vorübergehend außer Kraft setzt.* »¹⁰²

¹⁰⁰ J.-F. Solnon, op.cit., p. 117

¹⁰¹ ibid., pp. 117ff

¹⁰² Marian Füssel, dans K. Dickhaut/J. Steigerwald/B. Wagner, op. cit., 2009, p. 32

Dans le milieu culturel européen la vie était scandée par les fêtes de l'Église, un rythme qui aidait les hommes à mieux surmonter leurs tâches quotidiennes. Il fallait donc souligner la différence des jours de fêtes par leur particularité quant au temps, au lieu et à la façon de les présenter. Marian Füssel parle dans ce contexte de « *Differenzqualität* »¹⁰³.

Il faut toutefois admettre que la situation de la société de cour était différente, les fêtes étaient à l'ordre du jour et étaient un élément courant de la vie quotidienne des courtisans. On ne peut donc pas reconnaître clairement une opposition fête/quotidien. C'est pourquoi Lars Deile propose une définition qui va un peu plus loin : « *Im Fest vergegenwärtigt sich eine Gemeinschaft lebensbejahende Bedeutung in besonderen äußeren Formen* »¹⁰⁴ En tant qu'événements sociaux des fêtes servent toujours de mécanisme d'inclusion et d'exclusion : « *Sie stärken eine Gemeinschaft nach innen und grenzen sie nach außen ab, ein Vorgang, der in der adelig-höfischen Kultur besonders sinnfällig wird.* »¹⁰⁵

3.6.3 Tournois

L'expression de chevalerie a déjà été citée à plusieurs reprises. Résumons brièvement ce que distinguait le chevalier des autres sujets d'un souverain. Combattant professionnel d'élite qui monte à cheval, il excelle sur les champs de bataille. Ses compétences en tant que guerrier ainsi que ses qualités de chevalier (prouesse, sagesse, générosité et fidélité) sont sollicitées et très appréciées par la société du Moyen Âge. Les tournois, définis comme « *combat courtois entre chevaliers en champ clos au Moyen Âge* »¹⁰⁶, lui servaient d'entraînement pour les batailles à venir. C'étaient des véritables compétitions sportives qui ressemblaient en effet à des situations de guerre. Les tournois représentaient pour les chevaliers vainqueurs un moyen de recevoir toutes sortes de récompense, de nature matérielle, mais aussi

¹⁰³ M. Füssel, dans K. Dickhaut/J. Steigerwald/B. Wagner, op.cit., 2009, p. 33

¹⁰⁴ Lars Deile, Feste –eine Definition, in Michael Maurer (Hg.), Das Fest. Beiträge zu seiner Theorie und Systematik. Köln/Weimar/Wien 2004, p. 7, cité par M. Füssel dans K. Dickhaut/J. Steigerwald/B. Wagner, op. cit., 2009, p. 34

¹⁰⁵ M. Füssel dans K. Dickhaut/J. Steigerwald/B. Wagner, op. cit., 2009, p. 34

¹⁰⁶ Emmanuèle Baumgartner, Philippe Ménard; *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, LGF 1996, p. 787

immatérielle: sortir vainqueur d'un tournoi signifiait une hausse considérable du prestige du chevalier dans la société.

Au cours du temps, le caractère des tournois changeait. Le fait qu'on les rapprochait - aussi au sens géographique du mot - de la cour, faisait ressortir leur caractère sportif et de jeu compétitif et ils s'avéraient comme substituts de bataille. Au XVI^e siècle les tournois s'organisent comme des grands spectacles. L'époque aime l'exercice physique, les jeux violents, « *exécutoires d'une violence mal contenue* »¹⁰⁷, les combats feints; le tournoi reste donc le divertissement favori au temps de François I^{er} et d'Henri II, qui eux-mêmes en présence d'une grande partie de la cour y prenaient un vrai plaisir. « *L'accident mortel dont Henri II est victime le 30 juin 1559 accélère sa transformation. [...] En fait les tournois demeurent mais perdent l'aspect sanglant de leurs origines. D'exercices militaires ils se transforment en spectacle.* »¹⁰⁸

On va peut-être revenir encore une fois au procès de civilisation évoqué plus haut : la transformation du tournoi de ses origines comme entraînement militaire des chevaliers médiévaux aux compétitions sportives, devenant ensuite les spectacles de la cour qui évolueront encore jusqu'à être transformés en fêtes splendides et bals à la cour donne une idée de ce que Elias décrit comme la pacification des conduites. « [...] *dass sie an Stelle realer, gar blutiger Kämpfe ästhetisierte und damit sublimierte Wettkämpfe austragen, in denen nicht der Stärkere sondern der Zivilisiertere gewinnt. Diese Zivilisierung, um nicht zu sagen Pazifizierung der Sitten lässt sich [...] an der historischen Abfolge von Rittersum, höfischem Turnier und schließlich höfischem Ball ablesen.* »¹⁰⁹ « *L'héroïsme sur le champ de bataille est transporté dans le domaine moral* » motivé par le souci de l'image donnée à la cour, par l'intérêt social ou politique.¹¹⁰

¹⁰⁷ J.-F. Solnon, *La Cour de France*, 1987, p. 120

¹⁰⁸ *ibid.* p. 120

¹⁰⁹ Jörn Steigerwald, *Soziale und ästhetische Praxis der höfischen Fest-Kultur im 16. und 17. Jahrhundert*, 2009, p. 20

¹¹⁰ Christian Zonza dans *Armées, guerre et société dans la France du XVII^e siècle* ; ed. par Jean Gaparon, 2004, p. 187

3.7 La galanterie, la cour galante

« *Galer, la gale* », Alain Viala essaie de nous présenter les «*ancêtre[s] du vocabulaire galant*», le verbe *galer* était l'équivalent de «*s'amuser, se divertir, donc prendre du bon temps*». Existait aussi l'expression «*aller en gale: c'est la fête, la joie, la réjouissance, le plaisir.* »¹¹¹

Ce terme est attesté dès le début du XIII^e siècle¹¹² et on s'en sert bien fréquemment aux XIV^e et XV^e siècles.¹¹³ Il faut toutefois attirer l'attention sur le fait que la discussion portant sur le terme *galant* était très vive au temps de Vaugelas et Richelet. Elle tournait autour du sens du mot changeant selon sa graphie (*galant, galand*) et la position de l'adjectif avant ou après le substantif: «*[...] un galant homme est un homme parfaitement poli* » et «*honnête et brillant* » tandis qu'un «*homme galant peut être un parfait polisson* »¹¹⁴, «*tout occupé à courtiser les dames* », quelqu'un «*qui cherche à plaire aux dames* »¹¹⁵ Cette coexistence des valeurs opposées restera inhérente à ce mot.

Au cours des siècles on se met d'accord sur l'association de l'expression *galant* et le sens d'un «*idéal de distinction, de l'élégance dans l'esprit et les manières, d'un caractère poli, attentionné et délicat.* »¹¹⁶ À la *galanterie*, sera donc assigné non seulement le sens de la distinction, de l'élégance de l'esprit et des manières, mais elle correspond à un code et un art de vivre hérité de la courtoisie, qui par son sens propre désigne les manières de cour et est en particulier lié au comportement à l'égard des femmes

La galanterie s'instituait tout d'abord dans la littérature. On observait un véritable essor du mouvement littéraire de la galanterie dans les années cinquante et soixante du XVII^e siècle. La France subissait une période d'instabilité intérieure, la guerre civile de la Fronde secouait les élites du

¹¹¹ Alain Viala, *La France galante*, 2008, p. 21

¹¹² v. Viala op. cit., p.21, fait référence au *Dictionnaire* de Huguet et au *Dictionnaire historique de la langue française* sous la direction d'A. Rey (Paris, éd. Le Robert, 1992)

¹¹³ v. Viala, op. cit., p. 21. À en juger par la *Base des lexiques du moyen français* et le *Dictionnaire des locutions en moyen français*, CERES, Montréal, 1991

¹¹⁴ A. Viala, op. cit., p. 37

¹¹⁵ v. ibid. pp. 36 ff

¹¹⁶ v. A. Viala, op. cit., p. 38 ff puisant dans les dictionnaires *Littré, Larousse, Bescherelle, Robert*

pays et par conséquent aussi une grande partie d'écrivains, incapables comme on l'a déjà vu plus haut - de vivre sans la protection et le soutien des grands personnages. « [...] *les grands ne se trouvent plus aux mêmes places, les écrivains qui gravitent autour d'eux se déplacent aussi par contrecoup, avec leur patron ou en changeant d'orbite, et de tels changements peuvent faire que des conjonctions jusque-là limitées prennent une énergie accrue, quand d'autres s'étiolent. C'est ce qui advint pour la galanterie et sa vigoureuse floraison.* »¹¹⁷

Ensuite la galanterie prenait sa crémaillère à la cour ce qui se manifestait tout premièrement dans les fêtes de cour. On l'a vu, les fêtes de cour existaient bien avant le XVII^e siècle et avant l'ère de Louis XIV, leur tradition est pourtant continuée et leur style changeait et s'inscrivait à « *une autre échelle de richesse, de prestige et de notoriété* »¹¹⁸. Le nouveau style de fête prenait forme. Les fêtes étaient désormais composées de plusieurs divertissements, combinant « *les arts du verbe* » - des pièces de théâtre étaient incorporées pour honorer le domaine d'où le mouvement galant provenait - « *de la danse, et de la musique avec l'exhibition de la richesse et prouesse du roi et des grands.* »¹¹⁹

La cour *galante* est devenue un foyer de la société *galante*, le chevalier d'autrefois s'est transformé en *galant* homme tout en assumant les idéaux chevaleresques, entre autres celui du protecteur des femmes ce qui renvoie au sens opposé du mot *galant* évoqué plus haut. Le *galant homme* est, disons, un autre modèle de *l'honnête homme*, et se définit par son intelligence, sa volonté et son savoir de plaire et de briller en société.

Compte tenu de l'élaboration d'une certaine esthétique et d'une nouvelle forme de comportement social, d'un état d'esprit de la société aristocratique de cour qui s'ajoutent au mouvement littéraire, on peut entrevoir l'éventail de significations de la *galanterie*.

¹¹⁷ A. Viala, *La France galante*, 2008, p. 46

¹¹⁸ *ibid.* p. 86

¹¹⁹ *ibid.* p. 86

3.8 Les femmes à la cour

« *Quand serons-nous à la cour, n'appelant la cour là où était le roi, mais où
était la reine et les dames* »

Brantôme

Au moyen Âge la cour était principalement un monde d'hommes. Les membres féminins de la famille royale mis à part, les acteurs autour du roi, les visiteurs ou solliciteurs étaient exclusivement masculins. Les femmes ne résidaient pas à la cour on les faisait venir pour des occasions exceptionnelles, elles servaient d'ornements de bals et étaient les bienvenues comme spectatrices des combats courtois.

Ce n'est qu'au début du XVI^e siècle que l'entourage des Valois s'est ouvert aux femmes. L'innovation d'introduire les femmes à la cour revient à Anne de Bretagne qui vers la fin du XV^e siècle était, selon Brantôme « *la première qui commença à dresser la grande cour des dames, [...] elle en avait une très grande suite, et de dames et de filles, et n'en refusa jamais aucune.* »¹²⁰ Sous le règne de François I^{er} la présence des femmes à la cour étaient favorisée et amplifiée comme le chroniqueur Brantôme le confirme : « *Considérant que toute la décoration d'une cour était des dames, il [François I^{er}] l'en voulait peupler plus que de la coutume ancienne. Comme de vrai, une cour sans dames, c'est un jardin sans aucune belles fleurs*¹²¹. » Certes la joie de cet « *aimable décor* »¹²² a dû être grande mais la présence permanente des femmes a sans doute transformé l'ambiance et le caractère de la cour. La cour gagne en élégance et politesse, prétendant qu'avant la Renaissance les dames étaient mal habillées, on introduisait des directives désignant la coiffe et les habillements. François veilla à la magnificence et la splendeur de leur apparence.

¹²⁰ Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Ludovic Lalanne, Paris 1864-1882, t.III p. 314

¹²¹ Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Ludovic Lalanne, Paris 1864-1882, t.III p. 127

¹²² v. J.-F. Solnon, *La Cour de France*, 1987, p. 21

En retour les dames assimilaient parfaitement leur rôle comme institutrices des courtisans.¹²³ Afin de maintenir la bonne entente de l'ensemble des courtisans, l'éducation et la civilisation des mœurs devenaient de plus en plus importantes. On suivait les conseils pour tous les aspects de la vie intime et collective donnés dans deux manuels de savoir-vivre aristocratique qui arrivent lors du règne de François I^{er} et pouvaient ainsi imposer de nouveaux modèles d'éducation. *Le Courtisan* de Baldassar Castiglione, traduit en français ouvrait la voie à la civilisation des mœurs à la cour des Valois pendant que *La civilité puérile* d'Érasme de Rotterdam avait un succès plus durable non seulement en France mais dans toutes les cours d'Europe. L'usage du corps, attitudes, gestes, soins, propreté, de même que chaque situation sociale possible étaient l'objet de préceptes de conduite.¹²⁴

Ce processus de civilisation des mœurs était sans doute un des mérites résultant de la présence des femmes à la cour mais celle-ci entraînait d'autre part des « *infractions à la morale* » comme Solnon les dénomme poliment. La cour de François I^{er} était connue pour « *la légèreté des mœurs, des débordements et scandales* », le roi étant un grand amateur des femmes lui-même. La cour de son fils Henri II par contre avait une réputation « *de bonne tenue* »¹²⁵ Il montrait une grande attention aux bienséances, mais tout le monde était au courant de la liaison déjà ancienne du roi avec la puissante Diane de Poitiers, de vingt ans son aînée qui décidait de main forte du traitement sévère qui était imposé aux courtisans. Ce n'était qu'après la mort d'Henri II et la disparition de Diane de Poitiers de la cour que la désormais reine mère Catherine de Médicis veillait avec contrôle rigoureux à la bonne tenue de la cour.¹²⁶

¹²³ v. J.-F. Solnon, *La Cour de France*, 1987, pp. 21 ff

¹²⁴ v. Robert Muchembled, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, 2006, pp. 162 ff

¹²⁵ J.-F. Solnon, *La Cour de France*, 1987, p. 23

¹²⁶ v. *ibid.* pp. 23 ff

3.9 Intrigues et cabales à la cour

Avec le nombre toujours croissant des personnes appartenant à la cour on ne peut pas décrire la vie dans la société de cour comme une vie de repos. Le champ d'action des courtisans était fort restreint, il faut imaginer une image de bousculade, de lutte pour des chances de prestige, pour le maintien de leur position dans la hiérarchie. Elias nous donne une description appropriée exprimant cette ambiance tendue qui devait sans aucun doute régner à la cour : *« Les scandales, intrigues, disputes pour la faveur de tel ou tel n'en finissaient jamais. Chacun dépendait de chacun, tous dépendaient du roi. Chacun pouvait faire du tort à chacun. Celui qui hier avait un rang élevé pouvait le perdre demain. Il n'y avait pas de sécurité. Chacun était obligé de conclure des alliances avec des personnes d'un rang élevé, d'avoir sa tactique dans le combat avec ses adversaires, de doser chaque mouvement d'approche et d'éloignement en fonction de sa propre position [...] »*¹²⁷ Cette structure particulière demandait un certain comportement, une manière de vivre qui différait grandement de toute autre société comme par exemple celle de la bourgeoisie. La société de cour était attentive à cultiver des qualités dont Elias énumère quelques unes, à savoir *l'art d'observer ses semblables, l'art de manier les hommes et la rationalité de la société de cour et le contrôle des affects*.¹²⁸

La qualité déterminante est sans doute l'art d'observer, la faculté de comprendre avec exactitude le caractère et les motivations des autres, qui doivent toujours être vus comme individus conditionnés par les contraintes sociales de la cour. Il va de soi qu'une observation de soi-même doit être appliquée avec la même précision. *« Il s'établit une correspondance entre l'observation de soi-même et l'observation des autres. L'une sans l'autre serait dépourvue de sens. [...] Or, rien ne porte l'homme de la cour à se faire illusion sur les mobiles profonds de ses actes. Bien au contraire. De même qu'il est obligé de découvrir derrière la dissimulation et la maîtrise de soi des autres leurs motifs et pulsions véritables, qu'il est perdu s'il n'arrive pas à deviner*

¹²⁷ N. Elias, *La société de cour*, 1985, pp. 97 ff

¹²⁸ v. *ibid.*, pp. 97- 114

derrière l'attitude impassible de ses concurrents les passions et intérêts agissants, de même il doit connaître ses propres passions pour pouvoir les dissimuler. »¹²⁹

Si le courtisan n'était pas capable de bien observer les autres et d'en tirer des conclusions il ne pouvait pas procéder habilement à manier ses concurrents. Chacun développe et exerce sa propre tactique en interaction avec ses semblables. On était obligé de calculer avec justesse leur comportement tout en toujours tenant compte du but qu'on voulait atteindre. Tout acteur de ces jeux stratégiques devait disposer d'une bonne maîtrise de soi et de la faculté de contrôler ses réactions affectives. Les émotions sont difficiles à doser, elles trahissent les vrais sentiments et engendrent des conséquences nuisibles. Mais elles sont surtout un signe incontestable d'infériorité, et c'est la position d'infériorité que le courtisan voulait éviter à toute condition.¹³⁰

Sous le règne de François I^{er}, d'Henri II, encore davantage au temps de Louis XIV, le roi était au courant des activités de son entourage. Leur rassemblement à Versailles facilitait cette surveillance permanente, en plus Louis créait un 'service de renseignement', ce qui veut dire qu'il engageait des informateurs qui le mettaient au courant des moindres événements et des plus petites histoires de la cour : « *Un monarque décidé à briser toute velléité d'agitation en sa cour doit percer les secrets de ses hôtes.* »¹³¹ Ce climat d'espionnage qui y prédominait peut entre autres s'expliquer comme séquelles de la Fronde.

En même temps Louis XIV insistait à ce que la cour eût une apparence d'harmonie et de « *bonne tenue* » ce qui « *imposait au roi et à ses satellites une parfaite discrétion* », le moindre climat d'intrigue lui était insupportable. On ne doit pas imaginer que la cour était condamnée au mutisme, il y avait assez d'information qui circulait dans les couloirs, les galeries, les cours et les

¹²⁹ N. Elias, *La société de cour*, 1985, p. 99

¹³⁰ v. *ibid.* pp. 78-108

¹³¹ J.-F. Solnon, *La Cour de France*, 1987, p. 381

jardins, le roi laisse aussi « *toute liberté aux conversations mais veille à ce qu'elles ne tournent pas en cabale.* »¹³²

3.10 La cour et la ville

Les fonctions de la ville en tant que lieu d'activité administrative, artisanale et commerciale mises à part elle était avant tout lieu de la connaissance et de l'information. Les villes contenaient des organismes d'éducation, des collèges et universités, donc dispensaient le savoir et attiraient par conséquent un public lettré. La société était fort diverse se composant de membres de la noblesse de robe, de gentilshommes campagnards disposant d'un hôtel en ville, membres de la bourgeoisie, hommes de loi, commerçants et la masse de petites gens. Les liens entre les villes et la cour se sont renforcés au cours des années dû à l'importance toujours croissante de la bourgeoisie : étant globalement en voie d'enrichissement par travail artisanal mais avant tout par le grand commerce international elle fournit au roi – surtout pendant les périodes de guerres coûteuses - une aide financière considérable.¹³³

Au XVII^e siècle la bourgeoisie se sent pourtant étroitement liée à la noblesse pour une raison toujours pesante sur la mémoire des deux: unie à la noblesse dans les révoltes contre la monarchie pendant la Fronde elle ne s'est toujours pas remise de leur échec en commun. Les deux partis formaient désormais cette unité d'élite cultivée que l'on appelle *la cour et la ville* qui malgré leurs intérêts divergents trouvaient leur point commun et se réalisaient dans ce nouvel idéal de société, qu'était l'*honnêteté*. Köhler parle de « [...] *politische Entmachtung und der[m] Umstand, daß [...] diese beiden Schichten 'das eigentlich Funktionelle ihres Standes, den Charakter produktiver Erwerbsarbeit, vergessen oder verschleiern'* »¹³⁴. *Für die honnêteté ist es*

¹³² v. J.-F. Solnon, *La Cour de France*, 1987, pp. 380 ff

¹³³ v. L. Bély, *La France moderne*, 2003, pp. 64-69

¹³⁴ Erich Auerbach, *Das französische Publikum im 17. Jahrhundert*, München 1933, wiederabgedruckt unter dem Titel *La cour et la ville* in E Auerbach, *Vier Untersuchungen zur Geschichte der französischen Bildung*, Bern 1951 cité dans Erich Köhler, *Vorlesungen zur Geschichte der französischen Literatur*.- Band 3, 1. Klassik I. – 2. Aufl., p.117 <http://www.freidok.uni-freiburg.de/volltexte/2655>

charakteristisch [...], 'daß sie nicht nur von allem Ständischen, sondern überhaupt von allen jeweils gegebenen lebensmäßigen Bindungen absieht.'»¹³⁵

La création de l'élite cultivée s'explique alors par le vidage de fonctions dicté par l'absolutisme. Le rôle des membres de cette élite est réduit à la simple présence à la cour.¹³⁶

3.10.1 Les salons

Ainsi s'explique l'arrière-plan d'une société qui fait progresser l'évolution des réunions de gens férus de lettres, d'arts et des sciences. Ces cercles se réunissaient à la ville où des grandes dames, ressortissantes de la grande bourgeoisie ou de la noblesse tenaient salon : un groupe mixte - ce qui différait de toute pratique jusqu'alors connue comme les sociétés intellectuelles du temps étaient exclusivement masculines- d'auteurs et de savants se rencontraient régulièrement, venaient lire leurs nouvelles œuvres, alimenter la conversation sur toutes sortes de sujets intellectuels, de la poésie à la philosophie et aux sciences.

Il faudrait revenir au fait que les salons s'organisaient à l'initiative des femmes, qui y 'régnaient'. Leur rôle accru dans la vie littéraire du XVII^e siècle était primordial.

Ces « académies galantes » ou « sociétés » comme on les désignait aussi, représentaient un parfait antipode du monde des courtisans. Dans ces cercles on respectait l'obligation de ne pas parler des affaires politiques, la présence d'écrivains et de gens de lettres permettait de se cultiver et de s'exercer dans l'art de la conversation et la présence des femmes maintenait la concorde, ces salons étaient donc aussi lieux de mise en pratique de la politesse raffinée.¹³⁷

¹³⁵ Erich Auerbach, *Vier Untersuchungen*.. p. 41, cit. dans Erich Köhler, *Vorlesungen zur Geschichte der französischen Literatur*.- Band 3, 1. Klassik I. – 2. Aufl., p. 114

¹³⁶ v. Erich Köhler, *Vorlesungen zur Geschichte der französischen Literatur*.- Band 3, 1. Klassik I. – 2. Aufl., p. 115

¹³⁷ v. L. Bély, *La France au XVII^e siècle*, 2009, pp. 393 ff

4 Madame de La Fayette, ses œuvres, ses collaborateurs

Madame de La Fayette est née Marie-Madeleine Pioche de La Vergne le 18 mars 1634 à Paris. Son père Marc Pioche, «sieur de la Vergne» était officier au régiment de Picardie. Il était plus intéressé par les mathématiques, l'art des fortifications et passionné de littérature plutôt que des combats. Il n'était pas un ambitieux, menait une vie plutôt retirée, appartenant à la toute petite noblesse sans ancienneté et de fortune modeste, il se marie avec une fille issue d'une grande famille provençale.¹³⁸ Les fonctions respectives de son père et de sa mère auprès d'un neveu et d'une nièce du Cardinal Richelieu préparent la jeune Marie-Madeleine à son entrée dans la noblesse de cour. Le père meurt en 1649 l'ayant faite vivre dans un milieu de savants et de livres rares. La mère se remarie avec Renaud-René de Sévigné, l'oncle de la Marquise de Sévigné. Celle-ci sera l'amie intime de Marie-Madeleine tout au long de sa vie.¹³⁹

Marie-Madeleine fait son éducation littéraire et sentimentale avec le grammairien Gilles Ménage (1613-1692) et fréquente de bonne heure les salons en vogue, en particulier celui de Catherine de Rambouillet et de Madeleine de Scudéry, y étant habituée par le salon que tient sa mère rue de Vaugirard. « *On la voit sans cesse entourée de lettrés 'professionnels'* ». ¹⁴⁰ Outre Ménage, il y avait « *Huet et [plus tard] Segrais* » ¹⁴¹, *qui seront ses amis et ses collaborateurs fidèles.* » ¹⁴² Jeune, riche et cultivée elle devient demoiselle d'honneur d'Anne d'Autriche.

À vingt et un ans, elle épouse le comte de La Fayette, de dix huit ans son aîné, qui se retire dans son domaine en Auvergne tandis qu'elle continue à se tenir en contact avec Paris, non seulement grâce aux lettres et aux envois de livres de son fidèle ami Ménage. Elle se réinstalle petit à petit dans la capitale et

¹³⁸ v. Alain Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, pp. 17 ff

¹³⁹ v. Henriette Levillain, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, 1995, pp.121 ff

¹⁴⁰ Marie-Madeleine Fragonard, préface dans Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves*, Pocket, 1989, p. 9

¹⁴¹ Pierre-Daniel Huet (1630- 1721), érudit français, Jean Regnault de Segrais (1624-1701), écrivain français, auteur de romans et académicien ; v. A. Niderst, op.cit. pp. 38-40

¹⁴² A. Niderst, op.cit., p. 23

finir par se séparer à l'aimable de son mari dont elle a deux fils, pourtant « *les deux époux ne rompirent jamais* »¹⁴³. Son amitié avec la très jeune Henriette d'Angleterre, fille du roi Charles I^{er}, future duchesse d'Orléans, lui permet d'accéder aux cercles intimes de la royauté. En 1665 elle se lie d'une longue amitié avec La Rochefoucauld qui durera jusqu'à la fin de sa vie.

Dès 1661 Mme de La Fayette se forme à être mémorialiste d'Henriette d'Angleterre pour la future *Vie de la Princesse Henriette d'Angleterre*¹⁴⁴ qui ne sera publiée qu'en 1720. En 1662 elle fait paraître une nouvelle historique anonyme, *La princesse de Montpensier*.

Après la rupture avec Ménage, qui était apparemment irrité par la présence de La Rochefoucauld, elle recrée un cercle de personnes d'esprit et de gens de lettres Rue de Vaugirard. Les *Maximes* circulent dans les salons. « *La Rochefoucauld est devenu le pilier de son salon et le complice de ses curiosités intellectuelles* »¹⁴⁵. Jean Regnault de Segrais entre dans le cercle de Mme de La Fayette. Devenu son secrétaire, il participe avec La Rochefoucauld à la composition de ses premiers romans. En 1669 et 1671 sont publiés, sous le nom de Segrais les deux volumes de *Zaïde*, qui remportent un vif succès.

Dès 1672 Mme de La Fayette met en chantier *La Princesse de Clèves*, projet qui sera retardé par « *de fréquentes crises de mélancolie et par de longues heures consacrées à la conversation* » Elle cherche souvent du repos à la campagne et ne publiera *La Princesse de Clèves* sans nom d'auteur qu'en 1678. Le roman remporte un succès qui « *dépasse les limites du milieu mondain parisien* »¹⁴⁶, *La Princesse de Clèves* suscite l'admiration.

Mme de La Fayette succombe à la maladie en 1693. À partir de 1720 paraîtront, à titre posthume trois ouvrages de sa main : une *Histoire de*

¹⁴³ A. Niderst, op. cit., p. 21

¹⁴⁴ *Vie de la Princesse d'Angleterre*, Amsterdam, avec indication d'auteur. (L'ouvrage a été titré différemment selon les éditions postérieures: *Histoire de Mme Henriette d'Angleterre*, ou encore *Vie d'Henriette d'Angleterre*).

¹⁴⁵ Henriette Levillain, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, 1995, p. 123

¹⁴⁶ *ibid.*, p. 124

Madame, des *Mémoires de la Cour de France pour 1688 et 1689*, et une nouvelle, *La Comtesse de Tende*.

4.1 Écrire et être femme

Au XVII^e siècle on compte quelques cinq cent écrivains, dont une minorité infime de femmes. C'est d'abord le reflet d'une éducation, selon le milieu social et à condition qu'elles aient un père ou des oncles lettrés qui les introduisent à la lecture à part les ouvrages de piété, elles peuvent avoir accès à une éducation. Mlle de Scudéry, Mme de La Fayette ont été entourées « *de livres rares* » et surtout « *de plusieurs bons esprit du temps*. »¹⁴⁷ Elles ont ainsi eu la chance d'apprendre l'italien et le latin et n'étaient pas réduites à s'instruire par les conversations de la vie mondaine, qui constituaient un vaste répertoire d'informations. Le préjugé à l'encontre des femmes savantes est fort, on les considère « *comme des repoussoirs et, au mieux, comme la caricature de ce qu'est une femme d'esprit 'orné'*. »¹⁴⁸ Il faut donc beaucoup d'intelligence et d'opiniâtreté pour accéder autrement que de façon passive au monde de la culture. On ne doit pas sous-estimer dans cette émancipation le rôle formateur des salons auxquels est souvent assigné le développement d'une forme de féminisme naissant.¹⁴⁹

Écrire pour se distraire, est accepté et même bien vu, mais gare aux femmes qui sortent du rôle d'objets charmants et écrivent mieux que des petits poèmes de circonstance.

Quant à publier, elles n'avouent pas leur production et se dissimulent derrière la signature d'un homme, Mlle de Scudéry laisse signer son frère Georges, Mme de La Fayette laisse signer Segrais. Dans la conversation des salons ce masque est levé mais il y a toujours un démenti écrit censé calmer les bruits qui courent.¹⁵⁰ On peut lire de tels propos dans une lettre de Mme de La Fayette à Huet, qui avait passé une copie de *La Princesse de Montpensier*

¹⁴⁷ A. Niderst, op.cit., p 18

¹⁴⁸ M.-M. Fragonard, préface dans Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves*, Pocket, 1989, p 11

¹⁴⁹ www.canalacademie.com/idm1426-+-Yves-Marie-berce-+.html [2011-02-01]

¹⁵⁰ v. M.-M. Fragonard, préface dans Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves*, Pocket, 1989, p. 11

à sa sœur en révélant le vrai nom de l'auteur : *«Elle croira que je suis un vray auteur de profession de donner comme cela de mes livres. Je vous prie, raccommodez un peu ce que cette imaginative pourroit avoir gasté à l'opinion que je souhaite qu'elle ait de moy»*¹⁵¹. On peut repérer son désir profond de préserver l'anonymat dans sa fameuse lettre à Ménage : *« [...] une copie de La Princesse de Montpensier [...] court le monde ; mais par bonheur ce n'est pas sous mon nom. Je vous conjure, si vous en entendez parler, de faire bien comme si vous ne l'aviez jamais veue et de nier qu'elle vienne de moy si par hasard on le disoit. »*¹⁵²

L'anonymat permettait également des jugements plus libres et équitables. Mais il soulève bien évidemment des problèmes de propriété littéraire. Niderst décrit la situation de Mme de La Fayette et ses collaborateurs comme suit :

*« Mme de Lafayette est au centre d'un groupe d'écrivains : elle indique à Segrais ce qu'il doit faire ; elle corrige sa rédaction ; puis elle la remet à Huet, et la revoit encore, après que celui-ci l'a amendée.. C'est ainsi que nous pouvons reconstituer ce 'travail d'équipe' qui s'accorde assez bien avec la mentalité du XVII^e siècle ; étant femme et appartenant à l'aristocratie, Mme de Lafayette peut concevoir des nouvelles, elle n'aurait pas l'idée de les écrire elle-même ; il est au contraire normal qu'elle ait sa cour de secrétaires et d'écrivains qui l'assistent et lui obéissent. »*¹⁵³

Bien que les critiques féministes aient parfois eu tendance à interpréter la publication anonyme des œuvres littéraires d'une plume de femme comme suppression de la voix féminine¹⁵⁴, les femmes pouvaient revendiquer depuis la Renaissance d'avoir introduit des innovations à la littérature, spécialement dans les textes consacrés à l'analyse affective et psychologique : pensons à Marguerite de Navarre, Marguerite de Valois et au grand nombre de talents

¹⁵¹ Marie Madeleine de Lafayette, comtesse de, *Correspondance*, p.175 (to Huet 15.Oct 1662), ed. A.Beaunier, 2 vols. (Gallimard, Paris ;1942) ; cit. dans Anne Green, *Privileged Anonymity The Writings of Madame de Lafayette*, Legenda, Oxford, 1997, p.2

¹⁵² Ibid. p. 169 (June or July 1662), cit. dans Anne Green, *Privileged Anonymity*, p. 2

¹⁵³A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 49

¹⁵⁴ v. Anne Green, *Privileged Anonymity The Writings of Madame de Lafayette*, 1997, p.2

féminins qui s'illustraient dans le roman, dont Mlle de Scudéry, Mme de La Fayette et Mme de Villedieu étaient les modèles souvent jaloués.¹⁵⁵

4.2 Discussion morale au XVII^e siècle, la position de Mme de La Fayette

La discussion morale était prédominante au XVII^e siècle, c'était un siècle où fleurissaient les genres s'occupant des idées de sentences générales sur la nature humaine. Il apparaît l'idéal de l'honnête homme, du galant homme, homme d'honneur qui se veut poli, qui sait vivre à qui sont attribuées la vertu et toutes les bonnes qualités. La morale et l'art se rejoignent quand on pense aux *Fables* (1668-78) de La Fontaine qui transmettent toujours un message très clair de morale, plus encore aux morales d'un La Bruyère dans ses *Caractères* (1688) ou bien sûr d'un La Rochefoucauld dans ses *Maximes* (1664).

Les *Maximes* sont effectivement une suite de réflexions cyniques et moqueurs sur l'amour, les femmes, la noblesse, la morale : « *c'est une démystification généralisée sur l'inanité et la tromperie des apparences.* »¹⁵⁶ Comme le propose l'auteur en épigraphe de son œuvre : « *Nos vertus ne sont, le plus souvent, que des vices déguisés* »¹⁵⁷. L'habitude de peindre une image plutôt pessimiste de la condition humaine était prédominante, la conception de vouer l'homme à l'impuissance de la volonté pouvait être clairement attribuée à l'anthropologie jansénienne.

À la parution du recueil des réflexions de La Rochefoucauld Mme de La Fayette écrivait : « *Quelle corruption il faut avoir dans le cœur et l'esprit pour imaginer tout cela !* »¹⁵⁸ Mais on sait pourtant que c'est un reproche qu'on lui fait à elle-même au sujet de sa *Princesse de Clèves* bien du temps après.¹⁵⁹ Et on sait que Mme de La Fayette a écrit dans un état d'esprit similaire son

¹⁵⁵ M.-M. Fragonard, préface dans Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves*, Pocket, 1989, pp. 11 ff

¹⁵⁶ Florence Chapiro, *Étude sur La Princesse de Clèves*, 2009, p. 12

¹⁵⁷ La Rochefoucauld, *Maximes et Réflexions diverses*, Gallimard, 1976, p. 43, voir les différents états de l'épigraphe dans les *Variations*. Elle n'apparaît que dans la quatrième édition

¹⁵⁸ A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, 1977, p. 25

¹⁵⁹ v. F. Chapiro, *Étude sur La Princesse de Clèves*, 2009, p. 12

Raisonnement contre l'amour en 1663 dont le texte est perdu.¹⁶⁰ Après la mort de La Rochefoucauld, elle qui n'avait pratiqué jusqu'alors qu'une religion d'usage, cherchait le contact avec le salon de l'hôtel Nevers, connu pour la pensée janséniste. Elle consacrait beaucoup de temps à l'étude des ouvrages d'Arnauld et de Blaise Pascal, et remettait en question les raisons pour le choix de la solitude pieuse de certains adhérents au jansénisme. L'idée de la retraite la préoccupait davantage et elle se vouait à une religion dépouillée de pratique mondaine. Elle voulait une morale véritable et se distançait de l'attitude du paraître, du respect des rituels sans tenir compte des intentions et des conséquences intérieures. Elle ne voulait pas d'une morale d'apparat dont les faiblesses et l'inconséquence seront illustrées dans *La Princesse de Clèves*. Les jansénistes étaient persuadés que « *le salut était pensé entre soi et Dieu* »¹⁶¹, une relation qu'on considère comme élitisme, comme on parle de morale élitiste de *La Princesse de Clèves*, car il s'agit de s'élever au dessus d'une existence humaine dominée par ses passions.¹⁶²

¹⁶⁰ v. A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 24

¹⁶¹ F. Chapiro, *Étude sur La Princesse de Clèves*, 2009, p. 13

¹⁶² v. *ibid.*, pp. 12 ff

5 La Princesse de Clèves

5.1 Toile de fond – la cour

Le roman paraît le 8 mars 1678. Malgré les réactions controversées son succès a été considérable. Le livre fut réimprimé à maintes reprises dans les vingt ans qui suivaient sa première impression.¹⁶³

Le comportement de la jeune héroïne du roman a ébranlé les consciences du lectorat. C'est l'histoire d'une jeune aristocrate mariée appartenant à la cour d'Henri II, qui s'éprend d'un autre homme et qui pour préserver sa vertu, en fait l'aveu à son époux afin qu'il la soutienne dans sa lutte contre la passion. Prise dans une société nobiliaire corrompue, où la galanterie, les apparences et l'hypocrisie prévalent, le destin de cette jeune femme va s'avérer tragique.

5.2 Le choix de l'Histoire

Mme de La Fayette laisse entrer son lecteur dans le cadre prestigieux des derniers rois de la dynastie des Valois, plus précisément la fin du règne d'Henri II entre l'automne 1558 et la fin de 1559, le début du court règne de son fils aîné François II, une année découpée dans l'histoire de France conformément aux préceptes dont Mme de La Fayette entendait s'inspirer revendiquant que la durée du roman doit s'étendre sur une année.¹⁶⁴

L'incipit du roman réfère directement à la magnificence de la cour des Valois, au règne d'Henri II : « La magnificence et la galanterie n'ont jamais paru en France avec tant d'éclat que dans les dernières années du règne de Henri second. Ce prince était galant [...] » (75)¹⁶⁵

Le temps évoqué emprunte beaucoup de traits à celui de Louis XIV que Mme de La Fayette ne connaissait que trop bien étant sa contemporaine. Entre le règne d'Henri II et celui de Louis XIV la France a fait l'expérience de bien de

¹⁶³ v. A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 63

¹⁶⁴ v. Myriam Dufour-Maître, Jacqueline Milhit, *La Princesse de Clèves*, 2004, p. 40

¹⁶⁵ Édition de référence: Mme de Lafayette, *La Princesse de Clèves*, Flammarion, 2009; les indications des pages (numéros entre parenthèses) renvoient à cette édition

modifications, les guerres de religion ont secoué le royaume, le changement de dynastie et le succès de l'absolutisme ont changé le rôle de la cour. Mais il y a beaucoup de parallélismes entre cette cour et la cour du Roi Soleil : des périodes d'autorité politique renforcée toutes les deux, les cours se distinguent par un haut degré de raffinement ; c'est un monde où le paraître est de rigueur, où le mensonge des apparences est exacerbé, les rois savent tous les deux profiter du raffinement galant qui caractérise leur entourage.

Mme de La Fayette établit ainsi clairement le lien entre le personnage historique et le monarque contemporain. Sous le masque des éloges du règne d'Henri II elle cache sa manière de dévaloriser cette époque présente, où elle vit, où les nobles sont réduits au rôle de courtisans qui ont troqué leur rôle actif contre un rang dans la société de cour et qui ressemblent plus à des marionnettes dans un ballet du roi qu'aux piliers forts du royaume de leur souverain, qu'ils étaient autrefois. C'est ainsi que s'expliquent ces éloges d'une époque déjà passée. Le règne d'Henri II est fortement idéalisé et apparaît comme une période au cours de laquelle la France établit la paix grâce à la force de son roi - on y reviendra plus bas, et grâce aux principes sur lesquels sont fondées la société et la monarchie qui semblent être bien établis. « *Les dédicaces établissent le lien entre le passé et le présent* »¹⁶⁶, et la nostalgie des âges passés y associée est un des traits caractéristiques pour les nouvelles ou romans historiques.

Par ce choix de l'histoire la romancière est en mesure de maintenir le respect à l'égard de ses contemporains et surtout du roi en place. N'oublions surtout pas qu'elle s'adresse en priorité à ce public de lecteurs, ressortissant de la société mondaine qui connaît parfaitement bien la cour avec ses personnages hors du commun. En plaçant son histoire dans un cadre temporellement éloigné du sien elle arrive à maintenir ce respect. Ses contemporains, donc ceux de Louis XIV, pourtant savaient interpréter ce masque historique, « *ne sauraient considérer d'un œil indifférent ces personnages qui ont vécu il y a*

¹⁶⁶ Christian Zonza dans Jean Garapon, *Armées, guerre et société dans la France du XVII^e siècle*, 2006, p.180

*plus d'un siècle, qui ont approché au trône qui ont participé aux actions les plus célèbres. »*¹⁶⁷

5.3 Les sources historiques, historiens

Ayant critiqué la façon dont certains écrivains contemporains traitaient l'histoire dans leurs ouvrages¹⁶⁸, il est fort probable que Mme de La Fayette s'ait efforcée à donner plus d'authenticité et plus d'exactitude de la réalité à ses propres œuvres. Elle était persuadée qu'elle s'y était mise avec une fidélité exacte à la réalité, elle-même ne trouve rien de *grimpé* ni de *romanesque* dans son œuvre : « [...] surtout ce que j'y trouve, c'est une parfaite imitation du monde de la cour et de la manière dont on y vit, [...] aussi ce n'est pas un roman, c'est proprement des mémoires ; [...] »¹⁶⁹

Elle avait recours à plusieurs œuvres d'écrivains et de chroniqueurs de son temps dont ceux de l'abbé de Brantôme¹⁷⁰ qui avait une influence très nette sur *La Princesse de Clèves*. Ce sont les *Les Dames illustres*, *Les Hommes illustres* et *Grands Capitaines français* et *Les Hommes illustres et Grands capitaines étrangers* qui paraissent à partir de l'an 1665 posthumément, réputés pour « leur éclairage particulier sur les intrigues amoureuses, voire grivoises », de la vie de cour.¹⁷¹ Prenons comme exemple l'épisode du tournoi (fin de la troisième partie du roman) et mettons-la en comparaisons avec le texte de Brantôme :

La Princesse de Clèves :

« Le roi n'avait point d'autres couleurs que le blanc et le noir, qu'il portait toujours à cause de Mme de Valentinois qui était veuve. M. de Ferrare et toute sa suite avaient du jaune et du

¹⁶⁷ A. Niderst, *La princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 81

¹⁶⁸ « Nous avons vu que Mme de Lafayette critiquait l'excessive fantaisie avec laquelle Mlle de Scudéry traitait l'histoire dans ses romans. Elle se refusait à croire que les véritables Romains fussent occupés de vers et d'amour comme les héros de Clélie. » Alain Niderst, op.cit., p. 65

¹⁶⁹ v. Alain Niderst, op.cit., pp. 65 ff

¹⁷⁰ Pierre de Bourdelle, dit Brantôme, abbé de Brantôme (1537-1614)

¹⁷¹ v. Dorian Astor, dossier dans Madame de Lafayette, *La Princesse de Clèves*, folioplus, 2005, p. 234

rouge ; M. de Guise parut avec de l'incarnat et du blanc ; on ne savait d'abord par quelle raison il avait ces couleurs ; mais on se souvint que c'étaient celles d'une belle personne, qu'il avait aimée pendant qu'elle était fille, et qu'il aimait encore, quoiqu'il n'osât plus le lui faire paraître. M. de Nemours avait du jaune et du noir ; on en chercha inutilement la raison. Mme de Clèves n'eut pas de peine à la deviner. »(206)

Dans les mémoires de Brantôme on lit :

« [Le roi] portait livrée blanc et noir, qui était la sienne ordinaire à cause de la belle veuve qu'il servait ; M. de Guise, son blanc et incarnat, qu'il n'a jamais quitté pour une dame que je dirais qu'il servit étant fille à la cour ; M. de Ferrare, jaune et rouge, et M. de Nemours jaune et noir. Ces deux couleurs lui étaient très propres, qui signifiaient jouissance et fermeté [...] car il était alors (ce disait-on) jouissant d'une des plus belles dames du monde. »¹⁷²

La similitude de deux textes montre très nettement comment les sources historiques sont insérées dans le roman de Mme de La Fayette. Elle s'est également servie des *Mémoires* de Michel de Castelnau¹⁷³, qui étaient publiés en 1659 par Jean Le Laboureur¹⁷⁴ à qui elle emprunte les informations relatives au scepticisme d'Henri II en matière d'astrologie (139) et les informations portant sur la renonciation de M. de Nemours à épouser la reine d'Angleterre, et sur l'inclination de la reine pour le vidame de Chartres. Pour le portrait de Marie Stuart, par contre, Mme de La Fayette emprunte à la fois à Brantôme, à Chastelnau et à Le Laboureur.¹⁷⁵

¹⁷² v. Dorian Astor, dossier dans *La Princesse de Clèves*, folioplus, 2005, pp. 234-235

¹⁷³ *Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau* (1621), Michel de Castelnau, (c.1520-1592), diplomate français, ambassadeur auprès d'Elizabeth d'Angleterre

¹⁷⁴ Jean Le Laboureur (1623-1675), écrivain et historien

¹⁷⁵ v. A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 68

Mme de La Fayette avait de même recours à deux œuvres d'un historien d'importance considérable pour le XVII^e siècle, à savoir de François-Eudes de Mézeray. Il publiait de 1643 à 1661 une *Histoire de France depuis Faramond* jusqu'à maintenant et en 1668 un *Extraict de l'Histoire de France*. Elle puisait également dans les informations fournies par Pierre Matthieu en 1663 dans *l'Histoire de France sous les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII*. Les récits des différents historiens s'entrecroisant souvent il n'est pas évident d'identifier les sources exactes de certaines parties du texte de Mme de La Fayette.

Aux ouvrages énumérés s'ajoutent celui de Davila *l'Histoire des guerres civiles de France* contenant tout ce qui s'est passé de mémorable sous les règnes de quatre rois *François II Charles IX, Henri III et Henri IV* ainsi que les ouvrages de généalogie et d'étiquette.

Ce roman est donc un lacis de sources empruntés à tous les grands historiens et mémorialistes de la Renaissance fondues habilement dans « *un récit louis-quatorzien* » par Mme de La Fayette.¹⁷⁶

5.4 Chronologie des événements politiques

Un des points de critique le plus souvent entendu à l'égard de l'œuvre de Mme de La Fayette est le fait que les principaux événements historiques ne sont cités que comme des points de repère. Niderst cite Valincour, un des contemporains très critique de Mme de La Fayette : « [...] *il n'y a rien de véritable dans tout l'ouvrage, que quelques endroits de l'histoire de France qui, à mon sens, devraient n'y être point.* »¹⁷⁷

On déplore donc le manque d'exactitude quant aux événements et aux mœurs qui reconstituent la pensée et le style d'une époque. Susan Tiefenbrun parle de « *sweeping generalization that places the story in a historical*

¹⁷⁶ v. Alain Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, pp. 65-70

¹⁷⁷ *ibid.*, p. 71

context. »¹⁷⁸ La politique n'est abordée qu'en termes d'enjeux nobiliaires ou de stratégie amoureuse, la description de la cour, au lieu d'être le document de quelqu'un qui était tout à fait familier de celle-ci se compose de qualificatifs hyperboliques et interchangeable.¹⁷⁹

Mais parcourons peut-être brièvement la chronologie des événements politiques des derniers mois du règne d'Henri II, ceux qui font objet de la toile de fond du roman et qui se déroulent à peu près sur un an.

Le récit commence avec les négociations de Cercamp en octobre 1558. (81) Avec la mort de Marie Tudor survenue en novembre (81), les négociations de paix sont interrompues et vont être reprises fin février 1559 à Cateau-Cambrésis où la paix sera conclue le 3 avril 1559 (112, 134,147). Puis adviennent les fiançailles d'Elisabeth de Valois avec Philippe, roi d'Espagne, en juin (205) lors desquelles un tournoi a lieu où le roi Henri II est si grièvement blessé qu'il succombe à ses blessures le 10 juillet (208). Le sacre du nouveau roi a lieu à Reims en septembre 1559 (212). Le départ d'Elisabeth vers l'Espagne en fin d'année 1559 (250) est le dernier détail historique donné.

Ainsi le lecteur est tenu au courant des dates authentiques qu'il peut assigner très clairement aux événements historiques de ce temps. Au cours du roman la chronologie devient de plus en plus vague, Niderst compare cette évolution avec une « *dégradation d'architecture : après avoir cité une multitude de faits précis, Mme de Lafayette laisse son intrigue disparaître [...]; c'est plutôt que cette dislocation correspond à l'évolution de l'héroïne qui se désabuse insensiblement des plaisirs de la cour.* »¹⁸⁰ Il continue son commentaire en admettant que Mme de La Fayette tout en ayant mis « *beaucoup de scrupule à respecter la vérité historique* » a donné un ton anachronique à son œuvre. « [...] *la chronologie est trop maladroite, les tableaux sont trop ternes pour que nous ayons l'impression de voir revivre la cour des Valois.* »¹⁸¹ Mme de La

¹⁷⁸ Susan Tiefenbrun, *A structural stylistic analysis of la Princesse de Clèves*, 1976, p. 74

¹⁷⁹ v. H. Levillain, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, 1995, p.12

¹⁸⁰ A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 87

¹⁸¹ Ibid., p. 87

Fayette a assemblé des événements en un court laps de temps, mais en réalité ceux-ci s'étaient parfois déroulés un peu avant cette période ou ont eu lieu un peu après. « *Elle modifie la chronologie pour faire servir l'histoire au sujet qu'elle traite* », résume Niderst.¹⁸²

5.5 Analyse du texte

5.5.1 Le titre

Le titre et la description des protagonistes du roman pourraient donner l'impression au lecteur d'avoir à faire à un conte de fées : l'héroïne, une princesse de « grande beauté », avait une « blancheur de teint » et des « cheveux blonds », était « aux traits réguliers, avec son visage et sa personne pleins de grâce et de charmes » (83) et un prince, « chef d'œuvre de la nature », « l'homme du monde le mieux fait et le plus beau », « qui avait un agrément dans son esprit et une adresse extraordinaire » (78). Ils sont entourés d'un « nombre infini de princes et de grands seigneurs d'un mérite extraordinaire » Tout cela a lieu à une « cour belle et majestueuse » (76). Parfaites conditions pour le bonheur, mais il n'en est pas.

Le titre avec « *un nom* » et « *une sonorité à faire rêver* »¹⁸³ va dévoiler une toute autre réalité. La princesse va se trouver au plus profond d'un drame qui affecte sa vie et plus encore sa conscience, déchirée entre devoir et ses sentiments.

Mme de La Fayette a choisi pour son œuvre un titre qui devait faire allusion au style de récit tout à fait à la mode ces dernières décennies du XVII^e siècle : la nouvelle galante historique. Pour se distinguer du roman précieux auquel on donnait de préférence des noms exotiques elle cherchait à souligner l'authenticité historique de son roman en lui donnant un patronyme appartenant à une famille de noblesse reconnue.¹⁸⁴ Mme de La Fayette avait

¹⁸² v. A. Niderst, op.cit., pp.76-77

¹⁸³ H. Levillain, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, 1995, p. 25

¹⁸⁴ v. ibid., pp. 25ff

déjà choisi un titre semblable pour sa première nouvelle *La Princesse de Montpensier*, annonçant ainsi un récit très proche de la réalité mais surtout de l'actualité. Elle s'adressait à un lectorat qui était parfaitement au courant des allusions qu'elle voulait faire en employant un tel nom. Elle insinuait ainsi les épisodes de la guerre civile entre catholiques et protestants, la haine qui opposait les clans. Pour les contemporains de l'auteur, à peine sortis de la Fronde il n'était pas difficile à comprendre les rivalités qui pouvaient exister entre princes.

Le patronyme *Clèves* était également bien connu, « *il appartenait à une noblesse de sang, illustre, fortunée et réputée pour ses alliances. Jacques de Clèves, marquis de L'Isle, future duc de Nevers, avait bien et bel existé, [...]* »¹⁸⁵ Le nom était devenu célèbre sous le règne d'Henri II. Le prince de Clèves a donc existé, son personnage est directement lié à la cour des Valois, qui pour les contemporains de Mme de la Fayette était connue pour avoir inventé des règles d'une sociabilité civilisée et galante de cour.

Outre le nom historique et l'allusion à une sociabilité modèle on peut dénommer encore un autre aspect dont Mme de La Fayette tient compte par le choix du titre de son roman : L'héroïne est une jeune femme qui était mariée et le thème des désordres de l'amour chez une femme mariée et vertueuse avait depuis peu remplacé les sujets éculés des romans précieux dans les salons et les romans : « *...Madame de Lafayette explores many of the ideas which formed part of a long and continuing contemporary debate about the institution of marriage*¹⁸⁶.[...] *Marriage features in all its forms-anticipated, arranged, celebrated, betrayed and broken [...].* »¹⁸⁷

¹⁸⁵ H. Levillain, op.cit.,1995, p 27

¹⁸⁶ v. Christian Biet, 'Droit et fiction : la représentation du mariage dans la Princesse de Clèves', in Mme de La Fayette, *La Princesse de Montpensier, La Princesse de Clèves*, éd. Roger Duchêne and Pierre Ronzeaud, *Littératures Classiques (Supplément 1990)*(Paris 1989), 33-54 ; cit. dans Anne Green, *Privileged Anonymity The Writings of Madame de Lafayette*, 1996, p.65

¹⁸⁷ v. Pierre Malandain, *Écriture de l'histoire dans La Princesse de Clèves*, *Littérature* 36 (Dec.1979), 19-36, cit. dans Anne Green, *Privileged Anonymity The Writings of Madame de Lafayette*, 1996, p. 65

Mme de La Fayette a donc par les deux seuls mots du titre su concilier les divers intérêts romanesques de son temps.¹⁸⁸

5.5.2 La cour d'Henri II

La magnificence exemplaire de la cour d'Henri II a été évoquée à maintes reprises. L'incipit du roman nous désigne très clairement le cadre romanesque : la cour décrite ne correspond certainement ni exactement à la cour d'Henri II, ni exactement à celle de Louis XIV, elle doit présenter au lecteur un milieu social avec toutes les contraintes que subissent les courtisans, avec toutes les passions qui les agitent, que ce soit au XVI^e ou au XVII^e siècle.

La cour peut être vue comme « essence éternelle », c'est peut-être une des raisons pour la quelle la romancière se sert du présent pour classer son œuvre comme *mémoires* « [...] de la cour, et de la manière dont on y vit »¹⁸⁹. Le monde qu'elle décrit ne change pas en gros, la description qu'elle fournit peut être appliquée à la cour des Valois aussi bien qu'à celle de Louis XIV. La société de cour vit en cercle fermé, à huis clos. Ce monde se caractérise par « la magnificence », qui se manifeste dans le luxe, dans les fêtes, les cérémonies qui accompagnent les fiançailles et mariages princiers, dans les bals donnés à des occasions diverses.

La cour est non seulement décrite dans toute sa splendeur et son apparence extérieure, mais dès le début du roman la romancière nous fait part des détails du mécanisme à l'intérieur de la société de cour :

« L'ambition et la galanterie étaient l'âme de cette cour, et occupaient également les hommes et les femmes. Il y avait tant d'intérêt et tant de cabales différentes, et les dames y avaient tant de part que l'amour était toujours mêlé aux affaires et les affaires à l'amour. Personne n'était tranquille, ni indifférent ; on songeait à s'élever, à plaire, à servir ou à

¹⁸⁸ v. H. Levillain, op.cit., pp. 27 ff

¹⁸⁹ Mme de La Fayette citée dans Alain Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 89

nuire; on ne connaissait ni l'ennui, ni l'oisiveté, et on était toujours occupé des plaisirs ou d'intrigues. » (85)

Et ce sont justement ces intrigues qui d'après Niderst renvoient plus « *au Saint-Germain Louis XIV qu'au Louvre des Valois* », il désigne que la distinction que fait Mme de La Fayette entre « *la vieille cour, groupée autour de la reine, et la jeune cour, rassemblée autour de Marie Stuart* » correspond exactement « *à la situation qu'on vit dans les premières années du règne de Louis XIV, quand Anne d'Autriche et Madame eurent leur cercle* ». ¹⁹⁰ Il interprète cet ouvrage de Mme de La Fayette un peu comme une méditation sur la vie de la cour. ¹⁹¹

Dans un autre passage du roman le lecteur est informé qu'il y « avait une sorte d'agitation sans désordre dans cette cour » (88) Köhler reconnaît dans l'idée de l'« *agitation sans désordre* » la clé de l'idéal qui prévalait au XVII^e siècle : l'agitation dans un cadre très restreint est déterminée et confinée par les règles les plus strictes, la liberté individuelle d'agir est étouffée. Cette agitation sans désordre débouche, selon lui, après le règne d'Henri II sur les guerres sanglantes de religion. En ce qui concerne les contemporains de Mme La Fayette ils ont fait pendant la première partie du siècle l'expérience d'une telle transformation de l'agitation en désordre, pendant la Fronde. Il explique à quel point cette expérience si marquante de la génération du siècle classique était déterminante pour le mode de vie de cette société : « *La Princesse de Clèves demonstriert an einem tief in geschichtliches Geschehen eingesenkten persönlichen Fall, daß auf die agitation der individuellen Regung Verzicht geleistet werden muß, daß sie geopfert werden muß, wenn sie zum désordre zu führen droht. Konkret historisch gesehen ist die Antithese raison-passion identisch mit der Antithese Ordnung-Unordnung, oder genauer: individueller Lebensanspruch und absolutistisch gezähmte Gesellschaft. Die Allmacht des Ordnungsprinzips in einer politisch gewaltsam befriedeten Welt*

¹⁹⁰ A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 92

¹⁹¹ v. *ibid.*, p. 93

bedingt den Verzicht auf die freie Selbstverwirklichung der Persönlichkeit – [...]»¹⁹²

5.5.3 Cabales et intrigues

Le courtisan se préoccupe à tout instant de « tenir son rang », de « se distinguer » et de « s'élever », pourtant, l'élévation de l'un provoque l'abaissement de l'autre, le principe fondamental de la mécanique de la cour : Mme de Chartres voyant sa fille repoussée par un clan de la cour décide de trouver « un parti pour sa fille qui la mît au dessus de ceux qui se croyaient au-dessus d'elle. [...] elle agit avec tant d'adresse et tant de succès [...] »(89) Les intrigues et cabales sont à l'ordre du jour :

« Toutes ces différentes cabales avaient de l'émulation et de l'envie les unes contre les autres. Les dames qui les composaient avaient aussi de la jalousie entre elles, ou pour la faveur, ou pour les amants ; les intérêts de grandeur et d'élévation se trouvaient souvent joints à ces autres intérêts moins importants, mais qui n'étaient pas moins sensibles. Ainsi il y avait une sorte d'agitation sans désordre dans cette cour... » (88)

Cette agitation demande une attitude très attentionnée ; comme on l'a vu plus haut, l'art d'observer et de s'observer est primordial, la maîtrise de soi et le contrôle de ses sentiments sont revendiqués, il est important de jouer un rôle et de ne pas dévoiler ses vrais sentiments et ses affects, car chacun s'épie. La réflexion que fait la reine au vidame « on vous observe » et le conseil que Mme de Chartres donne à sa fille en font la preuve :

« Si vous jugez sur les apparences en ce lieu-ci, répondit Madame de Chartres, vous serez souvent trompée : ce qui paraît n'est presque jamais la vérité. » (102)

¹⁹² Erich Köhler, Vorlesungen zur Geschichte der französischen Literatur, p. 82
<http://www.freidok.uni-freiburg.de/volltexte/2655> [2011-03-10]

Mme de La Fayette résume ainsi en un genre de théorème un aspect du monde qu'elle décrit, il s'agit là du monde dont elle fait partie elle-même. La cour est le lieu où l'apparence est de rigueur et la vérité et les vrais sentiments se cachent.

5.5.4 Une cour divisée

Il est tout autant nécessaire d'énoncer brièvement les alliances et les partis qui divisent cette cour. Les rivalités sont très complexes, à la fois politiques et religieuses - politique et religion étant inséparables dans une monarchie de droit divin - entre les Guise, catholiques fervents, d'un côté, le connétable de Montmorency et les princes de sang de l'autre (106 et suivantes), chaque parti ayant pour but de plaire à la duchesse de Valentinois, à cause de son influence sur le roi, « elle gouverne le Roi » (163).

De même cette impossibilité de rester neutre se retrouve du côté des femmes. Les différents cercles sont marqués par la rivalité de la reine avec Mme de Valentinois. « Je souffre en apparence sans beaucoup de peine l'attachement du Roi pour la Duchesse de Valentinois ; mais il m'est insupportable. [...] elle me méprise, tous mes gens sont à elle. » (163)

Une fois de plus on est confronté à l'apparence qui compte tant à la cour. La reine fait sembler comme si elle « n'en témoignait aucune jalousie ; mais elle avait une si profonde dissimulation qu'il était difficile de juger de ses sentiments, [...] » (76)

La force des deux femmes dérive de deux différentes sources, l'une justifie sa position par la passion du roi, l'autre par le statut constitutionnel. Et l'histoire va montrer que la reine ne doit qu'attendre son temps pour regagner son terrain. Paulson résume la situation de deux protagonistes à la cour : « [Diane de Poitiers's] *personal power is bound uniquely to the incumbent king and her continued dominance will last only as long as Henry lives and shows her favor. Catherine, as present queen and future queen-mother, may*

now find herself relegated to a secondary position, but she knows that eventually all will turn to her. »¹⁹³

Chacun des cercles féminins regroupe un public différent :

« Celles qui avaient passé la première jeunesse, et qui faisaient profession d'une vertu plus austère, étaient attachées à la Reine. Celles qui étaient plus jeunes, et qui cherchaient la joie et la galanterie, faisaient leur cour à la Reine Dauphine. »(87)

D'autres entouraient la reine de Navarre, Madame sœur du roi et Mme de Valentinois « [...] elle prenait plaisir à avoir une cour comme celle de la Reine »(88).

Ces cercles représentent aussi le soutien social qui est indispensable pour défendre sa position à la cour. Anne Green le commente ainsi: « *These two women represent the most outstanding examples of a complex network of female intrigue at court, similar in many respects to the web of strategic manoeuvre [...].* »¹⁹⁴

5.5.5 Fêtes et divertissements

La cour est lieu de divertissement. L'agitation perpétuelle fait qu'il n'y a pas de moment d'ennui, la galanterie et l'ambition en sont les moteurs et animent la société de cour. On sait que la magnificence d'une cour se déploie dans les fêtes. Mme de La Fayette décrit les cérémonies à plusieurs reprises de façon très attentive. Le déroulement de la journée des fiançailles de Mme Elisabeth, par exemple, y compris la description des moindres détails de la tenue de chaque participant est soigneusement indiqué (205). La minutie que voue l'auteur à cette description met en relief l'importance attribuée à ce genre de divertissement. «*Mme de Lafayette lays particular emphasis on this by reproducing the document in a lengthy and detailed paragraph whose extreme*

¹⁹³ Michael G. Paulson, *A critical analysis of de La Fayette's La Princesse de Clèves as a Royal Exemplary Novel, Kings, Queens and Splendor*, 1991, p. 75

¹⁹⁴ A. Green, *Privileged Anonymity The writings of Madame de Lafayette*, 1996, p. 72

formality of language and instructions echoes the socially controlling intention of celebratory ritual. »¹⁹⁵

Les fêtes se constituant souvent de plusieurs sortes de divertissement, bal, courses, jeux et tournois, offrent aussi toutes sortes de possibilités pour une intrigue galante. C'est justement lors de deux bals de cour que se nouent les ficelles de l'intrigue entre Mme de Clèves et M. de Nemours, c'est à l'occasion des tournois que les champions portent chacun les couleurs de leur dame (206).

Quelle ironie dans l'histoire que la mort d'Henri II intervient juste à un de ces moments festifs en plein divertissement, lors d'une des manifestations les plus brillantes de la vie de cour, qu'a été le tournoi à l'honneur du mariage de sa fille, « On peut imaginer quel trouble et quelle affliction apporta un accident si funeste dans une journée destinée à la joie. » (208)

L'incident tragique a de larges répercussions, il bouleverse l'hierarchie des puissances à la cour, « [e]nfin la Cour changea entièrement de face. » (211) On pourrait faire une comparaison entre la disruption du tournoi, si soigneusement préparé, « le plus magnifique spectacle qui eût jamais paru en France » (206) et celle de la continuité des structures de la cour jusqu'alors si bien établies.¹⁹⁶

5.5.6 La cour et la retraite

Le récit du roman se déroule dans trois grands lieux largement symboliques, la cour, Coulomniers, et les Pyrénées. La cour, qu'elle se tienne au Louvre, à Blois, à Chambord ou à Reims, cour nomade des Valois, on l'a vu, est le champ d'activités pour un « *public en représentation, qui ne laisse la place au particulier que pour l'épier et le publier.* »¹⁹⁷ À cette vie publique à laquelle est exposée notre héroïne s'oppose la vie privée, qu'elle cherche dans son château à Coulomniers qui correspond à un lieu d'équilibre, « *lieu d'une fuite*

¹⁹⁵ A. Green, *Privileged Anonymity*, 1997, p. 68

¹⁹⁶ v. *ibid.*, pp. 68-69

¹⁹⁷ Myriam Dufour-Maître/Jacqueline Milhit, *La princesse de Clèves, Madame de La Fayette*, 2004, p.40

dans l'imaginaire, d'un arrachement au réel.»¹⁹⁸ Deux scènes décisives du roman s'y tiennent, l'aveu (182) et la scène des rubans (221).

Pour se plier aux conventions mondaines elle apparaît à la cour, pour trouver du repos de l'âme elle se retire, pour reparaître bientôt après ; les deux dernières parties du roman sont ainsi « *rythmés par cette alternance de fuites et retours.* »¹⁹⁹ Ce n'est qu'après son véritable renoncement au monde qu'elle va trouver sa paix quand elle se retire sur ses « grandes terres qu'elle avait vers les Pyrénées » (250). « *Elle ne doit rien à personne, pas même à son époux, mort ou vif. C'est par respect pour elle-même qu'elle cherche la paix de l'âme.* »²⁰⁰

Il faudrait voir cette opposition entre monde et retraite, entre agitation et repos, qui occupe un rôle central dans *La Princesse de Clèves* sous l'angle des idées jansénistes qu'on a vues plus haut : le monde, tout spécialement la cour, vue comme théâtre des vanités et des passions met l'homme aveuglé en danger de s'y perdre sans espoir de trouver la force dans sa raison et sa vertu. L'agitation du monde divertit et détourne même, l'âme de la pensée de sa condition et, en fin de compte de Dieu. Cette agitation fait oublier à l'homme sa misère de pécheur et l'empêche de se tourner vers Dieu (dont une référence précise n'existe d'ailleurs pas dans le roman). On peut repérer « *ce balancement perpétuel entre la nécessité salutaire de la retraite et le penchant fatal à demeurer dans le Monde* »²⁰¹ nettement dans l'œuvre de Mme de La Fayette, mais aussi d'une façon plus diffuse cependant, dans la vie de l'auteur elle-même.²⁰²

¹⁹⁸ *ibid.*, p. 41

¹⁹⁹ A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p.100

²⁰⁰ Marie Darrieussecq, interview dans M^{me} de Lafayette, *La Princesse de Clèves*, Flammarion, 2009, p. VI

²⁰¹ D. Astor, dossier dans Madame de Lafayette, *La Princesse de Clèves*, folioplus, 2005, p. 217

²⁰² v. D. Astor, dossier dans Madame de Lafayette, *La Princesse de Clèves*, folioplus, 2005, p. 217

5.5.7 Les personnages

Le roi Henri II

Avant de présenter le personnage d'Henri II vu par Mme de La Fayette, je prêterai parole à l'historienne Janine Garrisson qui décrit le roi Henri II comme suit :

« En 1536, la mort du dauphin François ouvre à son cadet Henri le chemin de la royauté. Ce dernier, âgé de vingt-huit ans, témoigne comme tous ceux de la Renaissance, comme beaucoup de rois de France, d'une étonnante sportivité. Grand, mais pas autant que l'avait été son père, très solide, il voue à la force et à l'adresse physique un culte que sa mort même en 1559 ne dément pas ; chasseur bien sûr, mais aussi amateur de tournois, fervent joueur de paume alors que bizarrement et au contraire de son géniteur, il n'éprouve guère de plaisir à chevaucher en guerrier. La comparaison, inévitable, avec son père François I^{er} ne joue guère en sa faveur ; [...], la personnalité du père écrase celle du fils. Il y a beaucoup de 'moins' chez le second : moins de prince à la Renaissance, moins charismatique, moins sensible aux arts et aux lettres ; en revanche, plus intériorité, plus froid, plus sombre, peut-être par un manque de tendresse dans son enfance. Sans doute a-t-il vécu dix-sept ans comme cadet de la famille régnante, ce qui lui donne ce recul face à la vie, cette méfiance de son être et des êtres que l'ascendant exercé par François I^{er} n'a fait qu'accroître. Catherine de Médicis, épousée en 1533 [...] ne compense guère ces possibles plaies de l'âme. Aussi Henri II se tourne-t-il vers des êtres plus âgés que lui susceptibles de le conforter ou de lui apporter de la tendresse. »²⁰³

Regardons maintenant la façon dont Mme de Lafayette peint l'image du roi dès les premiers paragraphes de son roman:

« Comme il réussissait admirablement dans tous les exercices du corps, il en faisait une de ses plus grandes occupations. C'était tous les jours des parties de chasse et de paume, des ballets, des courses de bagues, ou de semblables

²⁰³ J. Garrisson, *Royauté Renaissance et Réforme 1483-1559*, 1991, pp.125-126

divertissements ; [...] Le Roi l'avait épousée [la reine], lorsqu'il était encore Duc d'Orléans, et qu'il avait pour aîné le Dauphin, qui mourut à Tournon, prince que sa naissance et ses grandes qualités destinaient à remplir dignement la place du Roi François premier, son père. »(75-76)

Elle continue plus bas : « Le goût que le Roi François premier avait eu pour la poésie et pour les lettres régnait encore en France ; le Roi son fils aimant les exercices du corps,[...] »(76) La romancière nous fait part du côté émotionnel d'Henri II en décrivant la relation qu'entretenait François I^{er} avec son second fils :

« La perte du Dauphin son fils, qui mourut à Tournon, [...], lui donna une sensible affliction. Il n'avait pas la même tendresse, ni le même goût pour son second fils, qui règne présentement ; ...»(103)

La similarité des informations fournies sur Henri II par l'historienne d'un côté et la romancière de l'autre est à souligner.

Son rôle dans le roman est renvoyé à l'arrière plan sans être vraiment mêlé à l'intrigue à l'exception d'une seule intervention, lourde de conséquences : lors du bal qu'il donne à l'occasion des fiançailles de sa fille Claude avec le Duc de Lorraine il encourage l'héroïne du roman à danser avec le Duc de Nemours :

« ..il se fit un assez grand bruit vers la porte de la salle, comme de quelqu'un qui entrait, et à qui on faisait place. Madame de Clèves acheva de danser et, pendant qu'elle cherchait de ses yeux quelqu'un qu'elle avait dessein de prendre, le Roi lui cria de prendre celui qui arrivait. Elle se tourna et vit un homme, quelle crut d'abord ne pouvoir être que Monsieur de Nemours,...»(98)

On peut pousser un peu plus loin l'interprétation de cette scène, le roi provoque avec cette simple invitation à la danse le déclenchement du

déroulement du roman, il décide ainsi du destin de la jeune femme, c'est un petit geste avec de grandes répercussions. Cela fait penser à l'image énoncée plus haut du ballet dont le roi, au sommet de toute hiérarchie, est le chorégraphe et renvoie directement à son pouvoir exercé sur son entourage, sur l'ensemble des courtisans et au sens plus large sur son royaume.

Reste à mentionner, comme on l'a déjà vu, qu'il a, depuis fort longtemps, à ses côtés une favorite passionnément aimée, Madame de Valentinois, « une personne qui était beaucoup plus âgée que lui » (100), et a été la « maitresse du [feu] Roi »(102).

En outre on apprend que le règne d'Henri II est marqué par des conquêtes et des extensions territoriales. La gloire du roi n'est pas sans réserve :

« ..il n'avait pas toutes les grandes qualités, mais il en avait plusieurs, et surtout celle d'aimer la guerre et de l'entendre ; aussi avait-il eu d'heureux succès, et si in en excepte la bataille de Saint-Quentin²⁰⁴, son règne n'avait été qu'une suite de victoires. Il avait gagné en personne la bataille de Renty²⁰⁵ ; le Piémont avait été conquis ; les Anglais avait été chassés de France, et l'Empereur Charles Quint avait vu finir sa bonne fortune devant la ville de Metz, qu'il avait assiégée inutilement avec toutes les forces de l'Empire et de l'Espagne. [...] les deux rois, ils se trouvèrent insensiblement disposés à la paix. »(80)

Les 'belles personnes'

«.. et il semblait que la nature eût pris plaisir à placer ce qu'elle donne de plus beau dans les plus grandes princesses et dans les plus grands princes. [...] Mais ce qui rendait cette Cour belle et majestueuse était le nombre infini de princes et

²⁰⁴ La bataille de Saint Quentin, 10 août 1557, écrasante victoire espagnole sur la France, Saint-Quentin passe aux Espagnols, la route de Paris est ouverte, mais Philippe II d'Espagne ne marchera pas sur Paris, Lucien Bély, *La France moderne*, 2003, p.153

²⁰⁵ La bataille de Renty, 13 août 1554, victoire Henri II sur Charles Quint

de grands seigneurs [...]. Ceux que je vais nommer étaient, en manières différentes, l'ornement et l'admiration de leur siècle. » (76)

Un catalogue de « tant de belles personnes et d'hommes admirablement bien faits » (76) nous est donné de façon exhaustive dans les huit premières pages du récit. Il y a dans cette énumération de personnes magnifiques « *une concentration de perfections* » que Pierre Malandain classifie comme quelque chose qui dépasse toute mesure, et mène au « *contraire de l'objectivité* ». ²⁰⁶

Pourtant Mme de La Fayette réclame cette objectivité, elle veut que son récit se comprenne comme « imitation de la cour », elle s'appuie sur des sources historiques et en effet elle n'a inventé en tout que deux personnages dans son roman : Madame de Chartres et sa fille. Tous les autres ont existé en réalité. Et quelques falsifications de détail mises à part, les événements marquants de l'ère d'Henri II et la position que les personnages y tenaient étaient respectés. Afin de souligner cette objectivité la romancière se sert en plus d'un style de narration où le narrateur disparaît, ne dit *je* qu'une fois : « Ceux que *je* vais nommer étaient [...]. » (76)

Alain Niderst, par contre, justifie cette uniforme beauté de tous les personnages décrits en expliquant : « ... *nous retrouvons ici cette volonté que Mme de Lafayette partage avec Racine et la plupart des écrivains classiques, d'idéaliser les personnages ; [...]. Les drames et les passions ne perdent rien de leur vérité, ni de leur violence, mais elles se situent dans un monde majestueux;*... » ²⁰⁷

Alain Viala ajoute à ce débat qu'il « *ne s'agit plus de juger si tel ou tel personnage est représentée d'une façon qui correspond à ce que l'on sait de lui historiquement, mais s'il est crédible selon la sensibilité et l'éthique des lecteurs.* » Pour s'adresser à un lectorat mondain il est important de « *développer des 'histoires particulières', [...] advenues à des personnages qui ne sont ni des rois ni des chefs d'État mais des figures inventées qui gravitent*

²⁰⁶ Pierre Malandain cité dans Denise Werlen, *La Princesse de Clèves*, 1998, p. 49

²⁰⁷ A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 116

*autour de ceux-là et qui offrent un objet d'intérêt personnel, une possible projection et identification. »*²⁰⁸

Mais regardons maintenant de plus près les personnages principaux. Le trio M. de Clèves, Mme de Clèves et M. de Nemours tiennent le devant de la scène alors que l'évolution de la cour, du roi et des grandes personnes se passe à l'arrière-plan, ils ne croisent leur destin que pour mieux l'illustrer.

Monsieur de Clèves

Le prince de Clèves, comme évoqué plus haut, a existé, fils cadet de François de Clèves, duc de Nevers et de Marguerite Bourbon, il épousa la petite-fille de Diane de Poitiers et mourut à l'âge de vingt ans. Mme de La Fayette dit de lui peu de choses :

«.. le prince de Clèves, était digne de soutenir la gloire de son nom ; il était brave et magnifique, et il avait une prudence qui ne se trouve guère avec la jeunesse. » (77)

Il représente certainement le parfait modèle de *l'honnête homme* du XVII^e siècle, lui sont attribués des traits d'un époux aimant, serviable et respectueux de tout le monde, une grande exception à une cour où chacun essaie de « s'élever », « de plaire », « de nuire » et qui est prédominée par l'apparence, l'ambition et la galanterie.

Tout au contraire du personnage de M.de Clèves, la romancière consacre toute une page à son rival.

Le Duc de Nemours

Mme de La Fayette l'avait découvert dans les *Hommes illustres* de Brantôme ou il figure comme fils de Philippe de Savoie et de Charlotte d'Orléans

²⁰⁸ A. Viala, *La France galante*, 2008, p. 271

Longueville ; il épousa Anne d'Este et mourut en 1585.²⁰⁹ Brantôme le nous présente comme « *arbitre des élégances* »²¹⁰ :

« *Le Duc de Nemours y réussit à merveille : 'Il a été un très beau prince et de très bonne grâce, brave, vaillant, agréable, aimable et accostable, bien disant, bien écrivant [...], s'habillant des mieux, si que toute la cour en son temps (au moins la jeunesse) prenait tout son patron de bien s'habiller sur lui ; et quand on portait un habillement sur sa façon, il n'y avait non plus à redire que quand on se façonnait en tous ses gestes et actions'.* »²¹¹

La romancière place son portrait à la fin de tous les portraits masculins de son roman, comme ornement final. Elle lui concède tant de qualités positives transcrites du portrait fait par Brantôme qui font de lui l'être le plus admiré et plus irrésistible de la cour :

« Mais ce prince était un chef-d'œuvre de la nature ; ce qu'il avait de moins admirable, c'était d'être l'homme du monde le mieux fait et le plus beau. Ce qui le mettait au-dessus des autres était une valeur incomparable, et un agrément dans son esprit, dans son visage et dans ses actions, que l'on n'a jamais vu qu'à lui seul. Il avait un enjouement qui plaisait également aux hommes et aux femmes, une adresse extraordinaire dans tous ses exercices, une manière de s'habiller qui était toujours suivie de tout le monde, sans pouvoir être imitée, et enfin un air dans toute sa personne qui faisait qu'on ne pouvait regarder que lui dans tous les lieux où il paraissait. Il n'y avait aucune dame dans la Cour

²⁰⁹ v. H. Levillain, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, 1995, p. 42

²¹⁰ J.-F. Solnon, *La Cour de France* 1987, p. 167

²¹¹ Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Ludovic Lalane, Paris, 1864-1882, t. IV, pp 164-165, cité par Alphonse de Ruble, *Le Duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan (1531-1592)*, Paris, 1883, 186 p., pp. 16-17 ; cité dans Solnon, *La Cour de France*, 1987, pp. 166-167

dont la gloire n'eût été flattée de le voir attaché à elle ;
... »(78)

Voilà le galant homme en portrait qui se distingue par sa beauté et son élégance incomparables, son adresse et « tant de disposition à la galanterie » qui va bouleverser l'héroïne du roman qui n'appartient qu'à la fiction :

La princesse de Clèves

Le personnage de La princesse de Clèves est donc purement fictif. Elle devait en fait figurer Anne d'Este, duchesse de Guise, « *qui fut aimée du duc de Nemours et l'épousa en 1566, après que François de Guise, son mari, eut été assassiné.* »²¹² Nemours était obligé d'obtenir une annulation de son premier mariage afin de pouvoir épouser Anne d'Este qui vécut jusqu'en 1607. Dans son roman, pourtant, Mme de La Fayette a modifié l'intrigue pour la purifier et l'ennobler, la jeune héroïne n'épousera jamais le duc de Nemours et elle-même mourra prématurément, « [...] sa vie [...] fut assez courte » (253).

Mademoiselle de Chartres est une fille « dans une extrême jeunesse » (83), elle est « dans sa seizième année » (83) lorsqu'elle fait son apparition à la cour. La mention de son « extrême jeunesse » est plutôt une référence à son innocence²¹³ et à un manque d'expérience dans le monde de la cour. Dans ce contexte Tiefenbrun parle d'une « *indication of the importance of age in the societal relationships of the Court.* »²¹⁴

La jeune princesse est décrite comme d'une beauté parfaite, de même, cette brillance extérieure peut être comprise comme un renvoi direct à son innocence et sa pureté morale intérieure.

Orpheline de père, elle est élevée par sa mère vertueuse, qui l'élève loin de la cour et de ses intrigues pour protéger ainsi son honnêteté et son bonheur en lui donnant « de la vertu et la lui [rendant] aimable ». (82) Sous la tutelle austère de cette mère Mlle de Chartres est constamment avertie des

²¹² A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p.73

²¹³ v. S. Tiefenbrun, *A structural stylistic analysis of La Princesse de Clèves*, 1976, p. 95

²¹⁴ S. Tiefenbrun, *A structural stylistic analysis of La Princesse de Clèves*, 1976, p. 94

« tromperies et infidélités » (83) des hommes, « des malheurs domestiques » et que seule la vertu peut garantir « la tranquillité » à une honnête femme (83).

La motivation de ces avertissements semble être très claire à première vue, mais il y a un passage dans le roman qui laisse au lecteur entrevoir que Mme de Chartres veut épargner à sa fille le même sort qu'elle a subi elle-même:

« [...] Monsieur le Duc d'Orléans mourut à Farmoutiers, [...]. Il aimait une des plus belles femmes de la Cour et en était aimé. Je ne la vous nommerai pas, parce qu'elle a vécu depuis avec tant de sagesse et qu'elle a même caché avec tant de soin la passion qu'elle avait pour ce prince qu'elle a mérité que l'on conserve sa réputation. Le hasard fit qu'elle reçut la nouvelle de la mort de son mari le même jour qu'elle apprit celle de Monsieur d'Orléans ; de sorte qu'elle eut ce prétexte pour cacher sa véritable affliction, sans avoir la peine de se contraindre.» (105)

Mme de Chartres semble si bien connaître cette femme et son amour secret qu'il s'agit probablement d'elle-même comme Anne Green l'explique :

« This intriguing detail [...] might be taken simply as an explanation for Madame de Chartres's wish to ensure that her daughter does not make the same mistake. But if it is seen in the context of the framework of rules and models that structure the novel, a further interpretation is possible: this suppressed example offers Madame de Chartres (if it was indeed she) was one of the most beautiful women at court, who, although married, loved and was loved by a handsome, ambitious and daring Prince; but she kept her feelings so secret 'qu'elle a mérité que l'on conserve sa réputation'. The lesson implicit here would seem to be that secrecy and discretion are more important for one's

reputation than actual behavior - a lesson that runs counter to the rest of Madame de Chartres's teaching. »²¹⁵

La façon dont Mme de Chartres présente cet incident à sa fille renvoie une fois de plus au paraître, à la discrétion, à la réputation, toutes des notions si importantes à la cour.

Mme de Chartres doit gérer les intérêts de la famille, assumer le rôle de père de famille entre autres pour marier sa fille.

« Cette héritière était alors un des grands partis qu'il y a eût en France ; et quoiqu'elle fût dans une extrême jeunesse, l'on avait déjà proposé plusieurs mariages. Madame de Chartres, qui était extrêmement glorieuse ne trouvait presque rien digne de sa fille. »(83)

Mlle de Chartres était donc déjà engagée dans les affaires de cour avant d'y arriver par les négociations de mariage entamées par sa mère.²¹⁶ À partir du moment où Mlle de Chartres qui par son mariage va très vite devenir princesse de Clèves, arrive à la cour, l'éducation consciencieusement poursuivie par sa mère va s'avérer insuffisante. « *Cette éducation vise à développer la peur du monde, la défiance des autres et de soi-même.* », remarque Niderst, « *[elle a] malgré sa jeunesse de la cour et des hommes une idée assez noire.* »²¹⁷

Au cours du roman les composants du récit prennent un élan différent : pendant que l'intrigue disparaît successivement et la multitude des personnages si soigneusement énumérés est disloquée à l'arrière-plan, se diffuse même, on assiste au développement de la princesse. Le contexte historique, voire la vie à la cour qui sont indispensables de structurer le portrait du personnage de notre héroïne au début, sont dépassés et remplacés par l'évolution sentimentale de la jeune princesse.

²¹⁵ Anne Green, *Privileged Anonymity The writings of Madame de Lafayette*, 1996, p. 71

²¹⁶ v. Roland Racevskis, *Time and Ways of Knowing under Louis XIV*, 2003, p. 165

²¹⁷ A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 117

Madame de Chartres

Mme de Chartres est donc le second personnage fictif du roman, qui a pourtant des liens avec un des personnages référentiels du roman : le vidame de Chartres, François de Vendôme, Prince de Chabanois, « [...] descendu de cette ancienne maison de Vendôme, dont les princes du sang n'ont point dédaigné de porter le nom, était également distingué dans la guerre et dans la galanterie. » (77) La jeune princesse « était de la même maison que le Vidame de Chartres » ce qui faisait d'elle « une des plus grandes héritières de France » (82)

Le rôle de Mme de Chartres n'a pourtant aucune importance historique, elle disparaît assez rapidement de la scène tout en restant tout le long du roman l'instance déterminante dans le sens éducatif et moral pour notre héroïne.

Ce que les deux protagonistes autoréférentiels ont en commun c'est le manque d'un nom complet. Mlle de Chartres est introduite à l'intrigue du roman comme une beauté mystérieuse dont on ne connaissait que sa parenté avec le vidame de Chartres : « Il parut alors une beauté à la Cour [...] » (82). En connaissant ses liens familiaux on obtient un vague sentiment de familiarité, elle reste pourtant mystérieuse non seulement pour le lecteur mais encore pour les autres caractères du roman. Paulson nous désigne sa vision de ce manque de nom complet quand il dit : « *In the course of the plot line, the heroine changes name, but no one ever grows to know her [...]. It seems very fitting that this non-historical character, physically and dramatically at the forefront of the novel, and yet psychologically hidden in its recesses and structures, should remain a 'madame' or 'mademoiselle' throughout. Since she has no historical basis, even the outside reader does not have access to a first name.* »²¹⁸

De même, Mme de Chartres n'a pas de nom complet, vu le fait qu'elle n'appartient comme le personnage de sa fille qu'à la fiction on peut considérer cette omission comme logique et voulue de la part de l'auteur. En

²¹⁸ M. Paulson, *A critical analysis of de La Fayette's La Princesse de Clèves as a royal exemplary novel*, 1991, p. 62

plus on peut supposer que Mme de La Fayette avait l'intention d'éviter toute identification possible d'un de ses contemporains avec les protagonistes de son roman.

Les cours d'Europe

Les autres personnages historiques minutieusement énumérés par Mme de La Fayette n'influent qu'indirectement sur la vie des personnages principaux, quelques-uns parmi eux ont quand même une consistance romanesque. On ne sait que très peu de leur personnalité, la romancière ne leur assigne dans leurs portraits que des superlatifs ce qui fait qu'ils ne se différencient guère les uns des autres et ce qui crée l'effet d'être échangeables.

Dans l'ensemble ils forment l'élite non seulement de la cour française mais également des cours d'Europe. Mme de La Fayette mentionne de nombreux membres de la maison des Valois remontant jusqu'au temps de Louis XI et n'allant pas plus loin que jusqu'à Charles IX, frère cadet de François II, dont elle évoque le sacre après la mort de son père en 1559.

On se réfère à la cour d'Angleterre dans des citations portant sur Henri VIII, sur Catherine d'Aragon, mère de la futur reine Marie Tudor, sur Anne Boulen et sur Elisabeth d'Angleterre.

L'empereur Charles Quint est nommé dans le roman à propos du siège de la ville de Metz et du « malheur de Saint-Quentin » (80). De son fils Philippe II, roi d'Espagne traitent plusieurs passages du roman, il est lié dans son deuxième mariage à Marie Tudor et devient après la mort de celle-ci (81) le mari d'Elisabeth de France, appelée *Madame*, initialement promise à Don Carlos, infant d'Espagne.

Parmi les membres de la famille royale d'Ecosse sont mentionnés, Jacques V, Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart et Marie Stuart elle-même, appelée *la Reine Dauphine* dans le texte, deviendra *la Reine* après la mort d'Henri II pour une courte année jusqu'à la mort de François II en 1660.

Le duché de Savoie, représenté par Emmanuel-Philibert sera lié à la cour de France par le mariage avec Marguerite, appelée *Madame* ou *Madame, sœur du Roi*.

A cette liste de personnages illustres qui ne peut être qu'une fraction de ceux dont on repère une mention dans le roman il faut ajouter les membres du clan des Guise, de la famille Bourbon-Condé et le parti de la duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers.

6 Histoire et roman : une question de vraisemblance

6.1 Un récit classique

A quelques exceptions près Mme de La Fayette a respecté les enjeux fondamentaux du mouvement *classique* qui prend son essor dans la première moitié du XVII^e siècle. Elle cherche à élaborer un roman très proche des normes de la dramaturgie classique, alors définies. Elle veut ainsi satisfaire aux exigences de l'unité d'action, de lieu et de temps. Quant à l'action elle tourne uniquement autour de l'évolution sentimentale de la jeune héroïne. La cour de France représente la scène, le lieu où se noue l'intrigue, tandis que quant à l'unité de temps, l'auteur ne la limite pas à la seule journée prônée par la dramaturgie classique mais étend l'action en une unique année.

6.1.1 Vraisemblance et vérité

L'élément prévalant dans l'esthétique littéraire de l'époque de Mme de La Fayette était sans doute la question de la *vraisemblance*. C'est tout particulièrement autour de cette notion que s'est inscrite la discussion de l'ouvrage de Mme de La Fayette. L'exigence de *vraisemblance* est en effet avec celle de la bienséance - désignant 'ce qui est convenable' - inséparablement liée à la 'doctrine classique'. Se référant à l'autorité d'Aristote, les théoriciens de la littérature étaient persuadés que l'art devait imiter la nature, et présenter quelque chose de vrai, ce n'est pas encore une question de réalisme mais de *vraisemblance*. Les lecteurs ainsi que les spectateurs ont le droit de lire, de voir quelque chose de plausible, quelque chose d'acceptable pour la raison. La *vraisemblance* réclame de la part de l'auteur de créer quelque chose qui reste en harmonie avec la morale du public et avec le 'bon goût'.²¹⁹

Mme de La Fayette a insisté sur le fait d'avoir raconté les choses telles qu'elles étaient, elle a imité le monde de la cour et la manière dont on y vivait, comme elle disait elle-même. Elle adopte un style de récit objectif, le narrateur s'efface pratiquement. « *Le lecteur est ainsi laissé face à face avec les*

²¹⁹ v. Jürgen Grimm/Frank-Rutger Hausmann/Christoph Miething, *Einführung in die französische Literaturwissenschaft*, 1997, p.61

événements ».²²⁰ Son style de récit objectif et tempéré, cette sécheresse et la simplicité du style soulignent la tâche de respecter les prescriptions de la *vraisemblance* et de se tenir à l'imitation, de ne créer rien de « *grimpé* ». ²²¹ Cette esthétique correspond à une certaine conception du monde et de l'homme : ce dernier évolue dans un univers parfaitement immuable et achevé ²²² - qui est dans le cas de notre héroïne le monde de la cour.

Cette immuabilité est encore soulignée par une absence frappante de descriptions extérieures dans cette œuvre de Mme de La Fayette. En omettant les détails sur les décors extérieurs, sur le déroulement des fêtes, des bals, des mariages, des jeux de paume, des tournois, elle fait appel à l'imagination du lecteur, qui, on l'a vu, est parfaitement familier avec la vie à la cour et avec les événements festifs et autres qui suivent toujours un même rituel, les mêmes cérémonies.

Les descriptions des personnages, par contre, sont surchargées de superlatifs, mais les qualités que l'auteur leur attribue sont tout autant échangeables et ne les différencient pas significativement les uns des autres.

On peut donc constater que tant qu'il est question du cadre historique, du décor et des personnages de ce texte littéraire, l'écrivaine répond, quelques modifications mises à part, plus ou moins à l'exigence de rester fidèle à la vérité ou au moins à une ressemblance embellie avec les faits et les hommes réels. Ce n'est qu'en passant à l'intrigue, précisément à l'aveu de la jeune princesse de Clèves que Mme de La Fayette manque aux prescriptions de la *vraisemblance* comme le reflétaient beaucoup de ses critiques contemporains.

Même Gérard Genette prend encore l'exemple de *La Princesse de Clèves* dans les *Figures* pour illustrer sa conception de *vraisemblance*. Il cite Bussy-Rabutin : « *L'aveu de Mme de Clèves à son mari est extravagant et ne peut se*

²²⁰ A. Viala, *La France galante*, 2008, p. 266

²²¹ « *Il n'y a rien de romanesque et de grimpé* » Mme de La Fayette citée dans A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, 1977, p. 65

²²² v. Hélène Potelet, *Mémento de littérature française*, 2010, p. 36

*faire dans une histoire véritable;[...] »*²²³. Genette souligne une fois de plus la liaison étroite entre vraisemblance et bienséance et fait entrer en jeu le sens ambigu (*obligation* et *probabilité*) du verbe *devoir* : « *[L]'action de la Princesse de Clèves est mauvaise parce que Mme de Clèves ne 'devait' pas prendre son mari pour confident, [...]* »²²⁴, cette action est contraire aux bonnes mœurs et contraire à toute prévision raisonnable, elle ne *devait* pas arriver. Il explique que l'on sait depuis Aristote que le sujet du théâtre et de toute fiction « *n'est ni le vrai ni le possible mais le vraisemblable* ». Il met en opposition la vraisemblance et la vérité quand il cite les propos du P. Rapin : « *La vérité ne fait les choses que comme elles sont et la vraisemblance les fait comme elles doivent être.* »²²⁵ Il continue l'évolution de cette idée en insérant la notion de *maxime* qui d'après Aristote est une généralité concernant les conduites humaines : « *Pour comprendre l'aveu de Mme de Clèves, il faudrait le rapporter à une maxime telle que : 'une honnête femme doit tout confier à son mari' ; au XVII^e siècle, cette maxime n'est pas admise (ce qui revient à dire qu'elle n'existe pas) ; [...] la conduite de la Princesse est donc incompréhensible en ce sens précis qu'elle est une 'action sans maxime'.* »²²⁶ Mme de La Fayette laisse entrevoir par les propos de son héroïne qu'elle est parfaitement au courant de la singularité de cette anomalie, de « *la gloire un peu scandaleuse* » d'un tel aveu :

« [...], je vais vous faire un aveu que l'on n'a jamais fait à son mari » (182) et encore « La singularité d'un pareil aveu dont elle ne trouvait point d'exemple [...] » (186) et puis « [...] il n'y a pas dans le monde une autre aventure pareille à la mienne ; » (199) pour se servir même du terme *vraisemblable* quand la princesse dit pour dissimuler ses sentiments dans une conversation avec la Reine

²²³ Gérard Genette, *Figures II*, 1969, p. 71

²²⁴ G. Genette, *Figures II*, 1969, p. 72

²²⁵ G. Genette, *Figures II*, 1969, pp. 72-73

²²⁶ G. Genette, *Figures II*, 1969, p. 75

Dauphine : « Cette histoire ne me paraît guère vraisemblable, [...] »(195).²²⁷

6.2 Des mémoires ?

Malgré son vif désir d'écrire un récit historique, de classer son ouvrage comme des *mémoires*, on a souvent adressé à Mme de La Fayette le reproche de la valeur historique médiocre et du manque d'exactitude historique dans *La Princesse de Clèves*.²²⁸ Il faut reprendre l'idée que l'histoire n'est pas une science exacte – et comme le remarque Niderst, qu'il est donc permis d'inventer des motifs qui semblent répondre aux exigences de la vraisemblance : « *ce serait un plaisir pour le lecteur d'apprendre que les causes profondes d'une guerre, d'une alliance ou d'une hérésie ne sont pas celles que l'on pense...* »²²⁹ Tout en se rapportant à l'actualité un roman historique ne peut donc qu'être un lacs de faits réels et d'inventions, des motifs réels et romanesques.

Étant entourée entre autres d'un La Rochefoucauld qui avait rédigé des mémoires²³⁰, la romancière a certainement été au courant du principe fondamental qu'il ne faut jamais transgresser, selon lequel des mémoires sont écrits à la première personne par un sujet « *qui est à la fois l'auteur et le héros de l'action racontée* »²³¹. En outre des mémoires sont destinées à présenter une vision personnelle de l'auteur et à compléter ou bien corriger les récits historiques existants. On ne trouve rien de cela dans *La Princesse de Clèves*, qui est rédigée à la troisième personne et « *reconstitue une page d'Histoire par l'érudition et non la mémoire et cherche la vraisemblance plus*

²²⁷ v. G. Genette, *Figures II*, 1969, p. 75

²²⁸ v. A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, p. 78

²²⁹ *ibid.*, p. 79

²³⁰ « François VI de La Rochefoucauld, duc et pair de France [...] est aussi l'auteur de *Mémoires*. [...] À la fois témoin, acteur, commentateur de ces graves événements [de la Fronde], le frondeur fit en maintes pages quasiment œuvre d'historien. [...] L'écrivain s'inspira des grands modèles de l'historiographie [...]. », Denis Combe dans *Armées, guerre et société dans la France du XVII^e siècle*, éd. par Jean Garapon, 2004, p. 211

²³¹ H. Levillain, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, 1995, p. 38

que la vérité. »²³² Dans *La Princesse de Clèves* Mme de La Fayette ne corrige ni ne complète les récits historiques, « une fois le livre refermé, en sait-on plus que dans les livres d'histoire sur les grandes figures historiques ? »²³³

Il faut se rendre compte du fait qu'« en 1678, refuser l'étiquette de 'roman' revenait simplement à récuser la filiation avec le roman baroque héroïque et galant. »²³⁴ Celui-ci est peu à peu discrédité par la noblesse et on assiste à une disparition presque complète de ces romans baroques entre 1660 et 1670.²³⁵

Il est donc compréhensible que Mme de La Fayette voulait absolument se distinguer des romanciers précédents et de leurs œuvres, elle avait l'intention de mieux adapter son ouvrage aux exigences esthétiques et morales actuelles du public mondain auquel elle s'adressait. C'est en se référant à cette actualité récente qu'elle justifie le terme *mémoires* et par la simple appellation de *mémoires* elle voulait inviter un lectorat avisé qui sait « que le récit d'un destin individuel, même fictif, peut éclairer le sens de l'Histoire. »²³⁶

²³² H. Levillain, op.cit., p. 39

²³³ H. Levillain, op.cit., p. 44

²³⁴ ibid., p. 34

²³⁵ v. F. Chapiro, *Étude sur La Princesse de Clèves*, 2009, p. 22

²³⁶ Pierre-Louis Rey, *Le roman*, Hachette, 1992, cit. dans H. Levillain, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, 1995, p. 40

Conclusion

« Je sors présentement, monsieur, d'une quatrième lecture de *La Princesse de Clèves*, et c'est le seul ouvrage de cette nature que j'aie pu lire quatre fois. Vous m'obligeriez fort, si vous vouliez bien que ce que je viens de vous en dire passât pour son éloge, sans qu'il fût besoin de m'engager dans le détail des beautés que j'y ai trouvées.» ²³⁷

Ce court extrait d'une lettre de Fontenelle rédigée quelques semaines après la parution de *La Princesse de Clèves* en 1678 peut être tout autant valable plus que trois cent ans plus tard. Pourtant les motifs du lecteur actuel d'une relecture à maintes reprises de ce roman sont certainement différents de ceux de Fontenelle. Relire surtout la toute première partie est une nécessité pour le lecteur d'aujourd'hui : on ne peut pas nier qu'il faut s'acclimater peu à peu à cette œuvre pour être en mesure de déduire ce que *La Princesse de Clèves* a d'exceptionnel :

Dès la première ligne on est plongé dans la cour du roi de France, le centre névralgique de tout pouvoir. Peu importe s'il est vraiment question de la cour des derniers Valois ou celle de Louis XIV, c'est un univers plutôt intemporel que réel, un espace codé où chaque acteur a sa place désignée. Cette place précise que l'individu détient dans la société étant fixée et déterminée à l'avance ne peut être comprise que dans le contexte d'une forte hiérarchie sociale à la tête de laquelle se trouve le monarque, l'homme choisi par Dieu. L'individu est soumis à toutes sortes de contraintes sociales qui sont dictées par la bienséance et encore renforcées par la religion.

²³⁷ Lettre dans le *Mercure galant* de mai 1678 dans A. Niderst, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, 1977, appendice, p. 201

Mme de La Fayette cherchant à prendre distance de la tradition romanesque baroque attache une grande importance à l'histoire. Elle veut rester proche du vrai et s'en tient à une stricte exactitude historique, ce qui va s'avérer très compliqué à partir du moment où elle insère de la fiction dans le tableau historique. Elle prend alors quelques libertés avec la chronologie « *pour faire servir l'histoire au sujet qu'elle traite* »²³⁸, un choix qui va susciter la vive discussion sur la vraisemblance historique et l'ancrage de la fiction dans l'histoire.

Le rôle que joue l'histoire dans la fiction est décisif pour illustrer les rapports de l'héroïne à son époque. Le lecteur a besoin de ce contexte historique pour pouvoir à la suite s'identifier aux sentiments et aux passions du personnage. Il est indispensable de montrer ses rapports à son époque, à son milieu social. On ne saurait comprendre ce qui se passe au fond du cœur de la jeune princesse si l'on n'a aucune notion de ce que peut être la situation d'une jeune femme appartenant à la société de cour, soumise aux multiples contraintes sociales et religieuses.

C'est exactement cette minutie avec laquelle Mme de La Fayette peint la vision de l'autorité royale et la réalité de la mécanique de la cour qui la démasque comme un témoin des coulisses de la cour de Louis XIV plutôt que comme historienne rédigeant un document historique sur la cour des Valois. Pourtant insérer ainsi son propos dans l'histoire du XVI^e siècle, évoquer tous les grands personnages, ce monde plus beau que toute réalité, les passions et les malheurs de héros presque fabuleux lui permet de donner une impression plus forte de vérité. Elle se sert de l'histoire pour ennoblir ses personnages, en même temps cet écart de temps, cet éloignement historique l'aide à maintenir le respect, une parfaite formule, *longius reverentia*, comme Niderst la dénomme.²³⁹

La question de la réconciliation de l'histoire avec la fiction est la plus souvent posée à propos de *La Princesse de Clèves* : peut-on imiter l'histoire et en

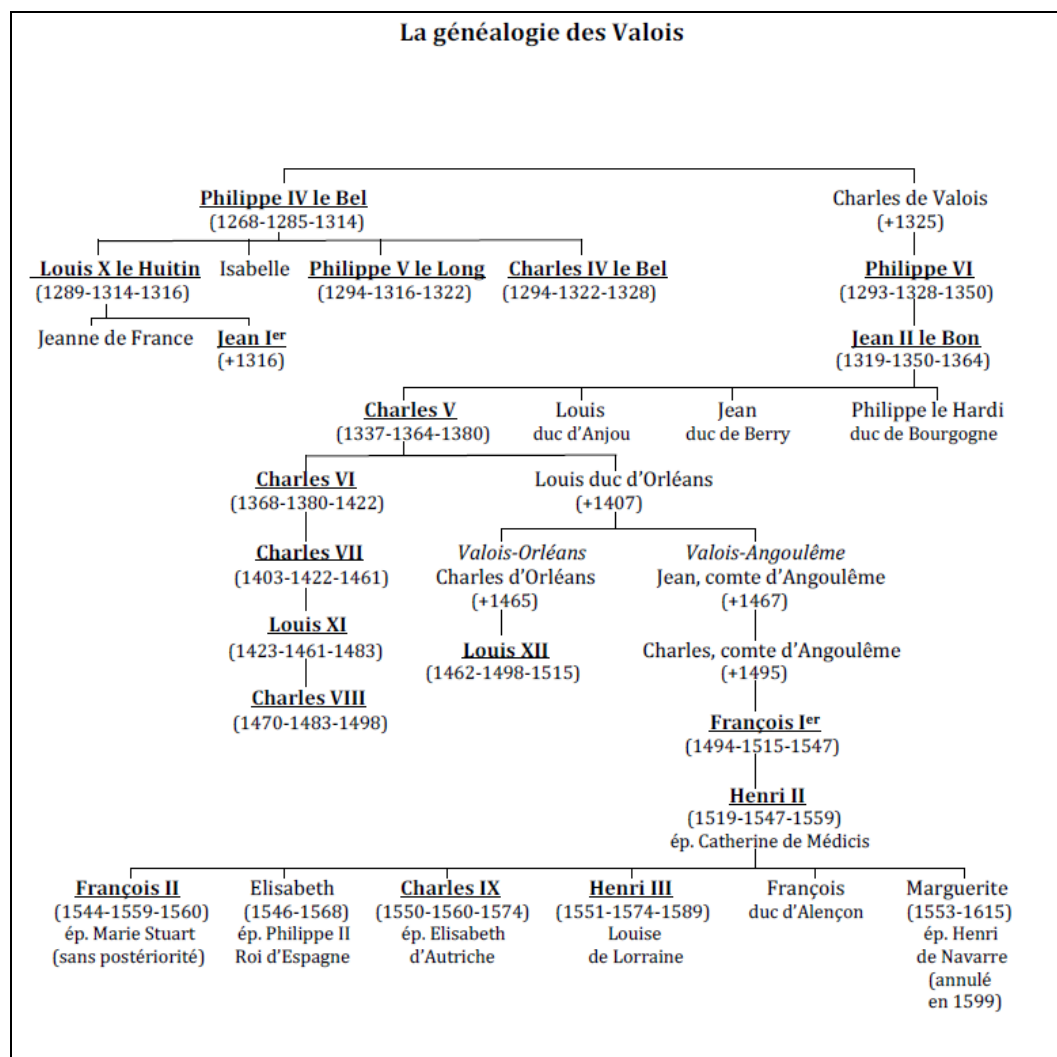
²³⁸ A. Niderst, op.cit., pp. 76-77

²³⁹ v. ibid., p. 81

même temps imaginer une fiction ? On pourrait éventuellement essayer de trouver une réponse en considérant la structure de l'œuvre de plus près: Mme de La Fayette réconcilie l'histoire avec la fiction en faisant d'abord évoluer des personnages historiquement attestés sur une trame événementielle authentique. Ensuite elle insère la fiction dans l'histoire en introduisant l'héroïne du roman. Dans une démarche suivante elle insère de la fiction dans la fiction à l'aide de quelques brefs épisodes indépendants de nature historique et romanesque. Ces récits enchâssés, disposant chacun d'une portée morale exemplaire, sont tous censés contribuer à l'évolution psychologique de l'héroïne. Alors l'importance de l'histoire dans le récit diminue successivement pour enfin céder complètement à la fiction. Dans cette universalité de la fiction on peut à nouveau repérer un renvoi à l'histoire car on peut dégager des actes et des propos des protagonistes les forces décisives qui font l'histoire²⁴⁰: l'écrivain en sa qualité de moraliste démasque la force motrice des sentiments et des passions de l'individu comme force créatrice de l'histoire.

²⁴⁰ v. Denise Werlen, *La Princesse de Clèves*, 1998, p. 59

Annexe



(Quand il y a trois dates, la seconde est celle d'accession au trône)

La dynastie des Valois est issue du frère cadet de Philippe IV le Bel, Charles, qui avait reçu le comté de Valois. Elle régna sur la France de 1328 jusqu'en 1589.

Extrait de la généalogie des Valois, d'après: J. Carpentier et F. Lebrun, *Histoire de France*, 1987, pp. 413-414

Bibliographie

Œuvres littéraires

Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves*, Librairie Générale Française, 1972

Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves*, Pocket, 1989

Madame de Lafayette, *La Princesse de Clèves*, Editions Gallimard, folio plus, 2005

Madame de Lafayette, *La Princesse de Clèves*, GF Flammarion, Paris, 2009

Madame de Lafayette, *Histoire de la princesse de Montpensier*, Gallimard, 2009

La Rochefoucauld, *Maximes et Réflexions diverses*, Édition de Jean Lafond, Gallimard, 1976

Ouvrages critiques

Bély, Lucien, *La France au XVII^e siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Quadrige/Presses Universitaires de France, 2009

Bély, Lucien, *La France moderne 1498-1798*, Presses universitaires de France, Paris, 3^e tirage 2006

Bély, Lucien, *Histoire de la France illustrée*, Éd. Gisserot, 2009

Brantôme, *Œuvres complètes*, éd. Ludovic Lalanne, Paris 1864-1882, t. III

Carpentier, Jean/Lebrun François, *Histoire de France*, Éditions du Seuil, 1987 (édition mise à jour en 2000)

Chapiro, Florence, *Étude sur La Princesse de Clèves, Mme de La Fayette*, Ellipses, Paris, 2009

Cognet, Louis, *Le Jansénisme*, Presses Universitaires Paris, 1968

Cosandey, Fanny/Descimon, Robert, *L'absolutisme en France, Histoire et historiographie*, Éditions du Seuil 2002

- Darmon, Jean-Charles/Delon, Michel, *Histoire de la France littéraire, Classicismes XVII^e – XVIII^e siècle*, Tome 2, Quadrige/Presses Universitaires de France, Paris, 2006
- Dickhaut, Kirsten/Steigerwald, Jörn/Wagner, Birgit, (Hrsg.), *Soziale und ästhetische Praxis der höfischen Fest-Kultur im 16. und 17. Jahrhundert*, Harrasowitz Verlag, Wiesbaden, 2009
- Dufour-Maître, Myriam/ Milhit, Jacqueline, *La Princesse de Clèves (1678) Marie-Madeleine de La Fayette*, Hatier, Paris, 2004
- Elias, Norbert, *La société de cour*, Flammarion, 1985
- Garapon, Jean, (Hrsg.), *Armées, guerre et société dans la France du XVII^e siècle : actes du VIII^e Colloque du Centre International de Rencontre sur le XVIII^e siècle*, Tübingen, 2006
- Garapon, Jean, *La Princesse de Clèves*, Hatier, Paris, 1994
- Garrisson, Janine, *Royauté Renaissance et Reforme 1483-1559, Nouvelle Histoire de la France moderne – 1*, Éditions du Seuil, 1991
- Garrisson, Janine, *Guerre civile et compromis 1559-1598, Nouvelle Histoire de la France moderne - 2*, Éditions du Seuil, 1991
- Genette, Gérard, *Figures II*, Éditions du Seuil, 1969
- Goertz, Hans-Jürgen, *Unsichere Geschichte*, Stuttgart, 2001
- Green, Anne, *Privileged Anonymity The Writings of Madame de Lafayette*, Legenda Oxford 1996, reprinted 1997
- Grimm, Jürgen, „Das Jahrhundert der Klassik“ in: *Französische Literaturgeschichte*, Jürgen Grimm (Hrsg) unter Mitarbeit von Elisabeth Arend, Wolfgang Asholt, Karin Becker, Karlheinz Biermann, Brigitta Coenen-Mennemeier, Frank-Rutger Hausmann, Sabine Jöckel, Peter-Eckhard Knabe, Hans-Jürgen Lüsebrink, Hanspeter Plocher, Ulrich Prill, Dietmar Rieger und Margarete Zimmermann, (S. 162-210). Verlag J.B. Metzler Stuttgart-Weimar 5. Aufl. 2006
- Grimm, Jürgen/ Hausmann, Frank-Rutger/ Miething Christoph, *Einführung in die französische Literaturwissenschaft*, Verlag J.B. Metzler Stuttgart-Weimar, 4. Aufl. 1997
- Le Goff, Jacques, *Histoire et mémoire*, Gallimard, 1988

Levillain, Henriette, *La Princesse de Clèves de Madame de La Fayette*, Éditions Gallimard, 1995

Lüsebrink, Hans-Jürgen, *Einführung in die Landeskunde Frankreichs, Wirtschaft-Gesellschaft-Staat-Kultur-Mentalitäten*, J.B.Metzler Stuttgart-Weimar 2. Aufl. 2003

Lüsebrink, Hans Jürgen/ Reichardt, Rolf, (Hrsg.), *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich 1680-1820*, Heft 16-18, Oldenburg 1996

Malandain, Pierre, *Madame de Lafayette La Princesse de Clèves*, Presses Universitaires de France, Paris, 1985

Muchembled, Robert, *Société, cultures et mentalités dans la France moderne XVI^e-XVIII^e siècle*, Armand Colin/VUEF, Paris, 3^e édition 2006

Müller-Funk, Wolfgang, *Die Kultur und ihre Narrative, eine Einführung*, Springer/Wien 2. Aufl. 2008

Niderst, Alain, *La Princesse de Clèves de Madame de Lafayette*, A.-G. Nizet Paris, 3^e édition 1977

Paulson, Michael G., *A critical analysis of de La Fayette's La Princesse de Clèves as a royal exemplary novel : Kings, Queens, and Splendor*, Lewiston, NY [u.a.], 1991

Potelet, Hélène, *Mémento de littérature française. Du Moyen Âge au XX^e siècle*, Hatier, Paris, 2010

Racevskis, Roland, *Time and Ways of Knowing under Louis XIV, Molière, Sévigné, Lafayette*, Bucknell University Press, Lewisburg, PA [u.a.], 2003

Schmale, Wolfgang, *Geschichte Frankreichs* ; UTB Stuttgart, 2000

Solnon, Jean-François, *La Cour de France*, Librairie Arthème Fayard, 1987

Tiefenbrun, Susan W., *A structural stylistic analysis of La Princesse de Clèves*, Mouton, The Hague, Paris, 1976

Viala, Alain, *La France galante, Essai historique sur une catégorie culturelle de ses origines jusqu'à la Révolution*, Presses Universitaires de France, Paris, 2008

Wenzler, Claude, *Genealogie der französischen Könige und der königlichen Gemahlinnen*, Éditions Ouest-France, Rennes, 2003

Werlen, Denise, *Madame de La Fayette La Princesse de Clèves*, Bréal 1998

White, Hayden, *Die Bedeutung der Form, Erzählstrukturen in der Geschichtsschreibung*, Fischer, Frankfurt/Main, 1990

Dictionnaires

Baumgartner, Emmanuèle/Ménard, Philippe, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, Librairie Générale Française 1996

Furetière, Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes des sciences et des arts*. Edition 2, Tome 1 / „... par feu messire Antoine Furetière,... 2e édition revue, corrigée et augmentée par M. Basnage de Bauval A La Haye et à Rotterdam, chez Arnoud et Reinier Leers, 1702. Avec privilege

Sources Internet

Köhler, Erich, *Vorlesungen zur Geschichte der französischen Literatur.-Band 3, 1. Klassik I. -2. Aufl.*

<http://www.freidok.uni-freiburg.de/volltexte/2655/> [2011-03-10]

Bercé, Yves-Marie, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, '*Figures du Grand Siècle : Mme de La Fayette ou les tourments de la passion au XVII^e siècle* ; 9 janvier 2011 par Anne Jouffroy, réf HIST627

www.canalacademie.com/idm1426-+-Yves-Marie-berce-+.html[2011-02-01]

Le site de *Dailymotion*:

http://www.dailymotion.com/video/x68n3c_nicolas-sarkozy-s-en-prend-a-la-pri_news [2011-03-15]

Le site de l'hebdomadaire *Marianne* :

http://marianne2.fr/Sarkozy-va-en-bouffer-de-la-Princesse-de-Cleves_a175240.html [2011-03-15]

Le site du quotidien *Le Monde* :

http://www.lemonde.fr/cinema/article/2011/03/29/et-nicolas-sarkozy-fit-la-fortune-du-roman-de-mme-de-la-fayette_1500132_3476.html [2011-04-20]

Le site de punctum-blog du quotidien *Le Monde* :

<http://punctum.blog.lemonde.fr/2009/02/14/lhomme-qui-sauva-la-princesse-de-cleves/> [2011-04-20]

Zusammenfassung

Im Jahre 1678 wird der Roman *La Princesse de Clèves* in Paris anonym veröffentlicht. Die Autorenschaft wird zunächst einer Gruppierung rund um Marie-Madeleine de La Fayette zugeschrieben. Das Werk von Mme de La Fayette wurde mit großer Begeisterung angenommen. Das Schicksal der Titelheldin, einer jungen Aristokratin, die am Hofe von Henri II – den die Zeitgenossen der Autorin jedoch sehr schnell als Hof von Louis XIV demaskieren - einer Zerreißprobe zwischen Vernunft und Leidenschaft ausgesetzt ist, löste heftige Diskussionen unter den Lesern aus. Die Frage nach der Glaubwürdigkeit der Handlung, der *vraisemblance*, wurde gestellt, ebenso wurde die Vereinbarkeit von Geschichte und Fiktion zum Thema gemacht.

Mme de La Fayette hat dieses Werk mit Nachdruck *mémoires* genannt, also wurde der geschichtliche Aspekt in dieser Arbeit in den Mittelpunkt gerückt. Zunächst wurden die geschichtlichen Fakten der Zeit, in die die Handlung eingebettet ist, nämlich im Frankreich des 16. Jahrhunderts, dargestellt. In einem weiteren Schritt wurden die vorherrschenden Bedingungen der Zeit, in der das Werk entstanden ist, Mitte des 17. Jahrhunderts, im Frankreich von Louis XIV, erörtert. Die klar strukturierte Gesellschaft, an deren Spitze ein durch Gottgegebenheit legitimierter König steht, sollte ebenso beschrieben werden, wie die in den beiden Jahrhunderten vorherrschenden religiösen und philosophischen Strömungen und sich daraus ergebenden Spannungen und Konflikte.

Ein Einblick in die geschichtlichen Gegebenheiten, sowie in die Lebens- und Denkweise einer der höfischen Gesellschaft angehörenden *femme de lettres* kann auch dem heutigen Leser ermöglichen, die Bedeutung der Geschichte in Mme de La Fayette's Roman zu verstehen. Nur in diesem geschichtlichen Zusammenhang kann man sich die Entwicklung der Titelheldin, ihre Beziehung zu der Zeit, in der sie lebt, zu dem Umfeld, das sie umgibt,

vergegenwärtigen. Mme de La Fayette setzt dieses Wechselspiel zwischen Geschichte und Fiktion gezielt ein, legitimiert die Romanfiktion durch die Geschichte, deckt aber gleichzeitig hinter den Taten ihrer Protagonisten die Leidenschaften und Kräfte auf, die sich als geschichtsgestaltende Mächte erweisen.

LEBENS LAUF

Name: Barbara Visy
Geburtsdatum: 2. Oktober 1965
Familienstand: verheiratet, 4 Kinder
Staatsbürgerschaft: Österreich
Wohnhaft: derzeit in England

Ausbildung

Seit 10/2005 Studium der Romanistik an der Universität Wien
1984 -1989 Studium der Handelswissenschaften an der
Wirtschaftsuniversität Wien
1983 -1984 Sprachaufenthalt in Paris, Frankreich
Alliance française : Diplôme supérieur d'études
françaises modernes
Université de Paris, Sorbonne, Paris IV : Certificat
pratique de langue française
Institut Catholique : Diplôme de français des affaires
Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris :
Diplôme supérieur de français des affaires
1983 Matura, Neusprachliches Gymnasium, Wien 19

Sprachkenntnisse

Deutsch : Muttersprache
Englisch: sehr gut in Wort und Schrift
Französisch: sehr gut in Wort und Schrift
Italienisch: erweiterte Grundkenntnisse